



# ATIGIP

AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

## Etude des impacts des actions de l'ATIGIP

*Décembre 2021*

# Introduction

## Etudier les impacts de l'ATIGIP

Le présent document constitue le **rapport de l'étude des impacts de l'action de l'ATIGIP** menée par l'Agence au cours de l'année 2021 avec l'appui du cabinet Koreis.

En s'appuyant principalement sur les témoignages de ses parties prenantes au sein du ministère de la Justice, cette étude **interroge les actions de l'Agence et documente leurs différents effets sur l'écosystème de l'accompagnement à la réinsertion professionnelle des PPSMJ** (Personnes Placées Sous Main de Justice) en France. En lien avec l'ambition définie par l'ATIGIP à sa création, la capacité de l'Agence à s'ancrer dans le paysage institutionnel et à influencer les représentations, discours et pratiques autour des sujets de TIG et de réinsertion professionnelle au sens large (dont travail et formation en prison) constituent des objets centraux du travail restitué dans ce document.

Engagée trois années après la création de l'Agence, cette étude poursuit **trois principaux objectifs** : 1) Documenter les besoins des différentes parties prenantes de l'accompagnement des PPSMJ, 2) Appréhender les premiers effets de l'Agence sur ses parties prenantes afin de les valoriser et 3) Poser les bases d'une démarche régulière de mesure des impacts au sein de l'Agence.

A cet effet, l'étude s'appuie sur **une méthodologie mixte** combinant des travaux qualitatifs et quantitatifs. Les conclusions restituées dans ce rapport reposent ainsi sur une enquête par questionnaire ayant permis de recueillir plus de **480 réponses d'acteurs du secteur judiciaire et carcéral**, sur une série de **7 focus group et 2 entretiens** et sur une revue de littérature sur l'évaluation d'actions d'influence.

L'équipe de l'ATIGIP **remercie l'ensemble des personnes** ayant accepté de consacrer leur temps à cette étude!

1

Synthèse de l'étude

2

Les besoins des acteurs  
du champs de la réinsertion  
professionnelle et du TIG

3

Les effets et impacts de l'ATIGIP

4

Enseignements & Perspectives

5

Annexes méthodologiques  
et bibliographiques



1

# Synthèse de l'étude

# Synthèse de l'étude

## 1. Présentation de l'ATIGIP

### La mission de l'ATIGIP

Décret n° 2018-1098 du 7 décembre 2018

« L'Agence a pour mission de **développer le travail d'intérêt général ainsi que la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique** pour les personnes placées sous main de justice, en particulier dans les établissements pénitentiaires. »

### Les objectifs de l'ATIGIP

- 1. Participer à l'approfondissement du sens et de l'efficacité** des peines, tant de la peine privative de liberté que de ses alternatives et aménagements
- 2. Devenir un acteur incontournable** de l'évolution des politiques publiques en matière de lutte contre la récidive
- 3. Participer au renouvellement du lien entre les PPSMJ et la société** en contribuant à l'acceptation de la peine et d'un droit à la réinsertion sociale
- 4. Créer les conditions d'une continuité et d'une progressivité** dans les parcours des PPSMJ dans le temps et dans l'espace
- 5. Améliorer la qualification et renforcer les compétences** des PPSMJ les plus éloignées de l'emploi par des formations et mises en emploi qui révèlent leurs potentialités individuelles

### Les parties prenantes de l'Agence



#### LÉGISLATEUR / RÉGULATEUR ÉTABLISSANT LE CADRE normatif

Les personnes ou institutions ayant un pouvoir normatif sont des parties prenantes clés pour l'ATIGIP en ce qu'elles définissent le cadre appliqué tout au long du parcours des PPSMJ



#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE - DAP & DPJJ

La DAP et la DPJJ constituent les principaux acteurs publics en contact avec les PPSMJ. Elles mènent une double mission de sécurité et de réinsertion sociale



#### SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile regroupe tous les acteurs extérieurs aux systèmes judiciaire & carcéral, notamment les citoyens – consommateurs et les entreprises-employeurs



#### ACTEURS DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Les avocats et magistrats sont les premiers acteurs pouvant orienter (ou influencer l'orientation) des PPSMJ vers des peines de TIG, des dispositifs d'accompagnement, de formation ou de travail pénitentiaire



#### ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PPSMJ

Différentes organisations publiques et privées offrent un accompagnement aux PPSMJ (organismes de formation, associations, SIAE etc.)



#### PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Les PPSMJ sont affectées directement (gestion des ateliers de production) et indirectement (impact sur les autres parties prenantes) par l'action de l'ATIGIP

# Synthèse de l'étude

## 2. La démarche d'étude d'impact de l'ATIGIP

Porteuse d'innovation dans l'accompagnement des PPSMJ, l'ATIGIP a décidé de mettre en place **une démarche d'évaluation d'impact de son action** tant au niveau de l'Agence qu'à celui de ses services et des projets soutenus....

L'ATIGIP prévoit la publication de **trois rapports dédiés aux impacts de ses actions** au cours des prochaines années. Ces rapports permettront un suivi régulier des actions réalisées et des principaux effets observés parmi les parties prenantes de l'Agence. Chacun de ces rapports proposera un focus spécifique sur l'une des dimensions de l'activité de l'Agence et/ou sur certains types de travaux d'évaluation.

### Présente étude - S2 2021



#### RAPPORT #1

*L'aide apportée aux acteurs de la réinsertion*

- Construction de la **démarche d'étude d'impact** de l'Agence
- Formalisation de la **théorie du changement** de l'Agence
- Description des **effets de l'Agence sur ses parties prenantes directes** (Educateurs, Magistrat, SPIP, DSP, chefs d'ateliers...)

Présent document

### 2022



#### RAPPORT #2

- Travaux sur **les besoins rencontrés par les bénéficiaires finaux de l'Agence (PPSMJ)** et sur **les effets des solutions** promues par l'Agence sur leur insertion socioprofessionnelle

### 2023



#### RAPPORT #3

- Travaux sur les effets des solutions promues par l'Agence sur **la récurrence des PPSMJ et sur les coûts évités** de ces solutions

NB : Le présent rapport ne traite pas des effets directs de l'Agence sur les Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ). Bien qu'ils soient bénéficiaires directs (notamment par le biais des ateliers de production) et indirects (par exemple via l'appui à la DAP ou aux acteurs d'accompagnement), de l'Agence, la question des effets de l'ATIGIP ou des solutions promues par elle (TIG, travail pénitentiaire, formation professionnelle etc.) sera traitée dans les rapports futurs (2022 & 2023).

# Synthèse de l'étude

## 3.1 Les travaux réalisés pour produire le premier rapport d'impact

La première étude d'impact de l'Agence a été réalisée au cours de l'été 2021 dans le cadre de deux phases successives décrites ci-dessous. Chacune de ces phases a permis de solliciter les différentes parties prenantes de l'Agence et de recueillir leurs retours et perceptions vis-à-vis de son action...

1

### Construction du référentiel d'évaluation de l'ATIGIP

Phase exploratoire, reposant sur des données qualitatives (7 focus group et 2 entretiens avec les parties prenantes de l'ATIGIP, mobilisant plus de 45 contributeurs individuels)  
Conceptualisation et formalisation des besoins des différentes parties prenantes et des effets souhaités de l'ATIGIP

2

### Collecte et analyse de données auprès des parties prenantes de l'Agence

Phase confirmatoire, reposant sur des données quantitatives (1 enquête par questionnaires obtenant plus de 480 réponses), un retour sur le référentiel d'évaluation et la formalisation du présent rapport

#### Les parties prenantes rencontrées

##### CONSTITUTION DES FOCUS GROUP :

1. Membres du Comité d'Orientation Stratégique de l'ATIGIP
2. Équipes de l'ATIGIP
3. Réseaux et référents de l'ATIGIP
4. Acteurs du ministère de la Justice - DAP & DPJJ
5. Acteurs du Travail pénitentiaire et du TIG (structures accueillantes de TIG et entreprises productrices en prison)
6. Acteurs de l'insertion et de la formation des PPSMJ (associations, EI, OF etc.)

##### PERSONNES RENCONTREES EN ENTRETIENS :

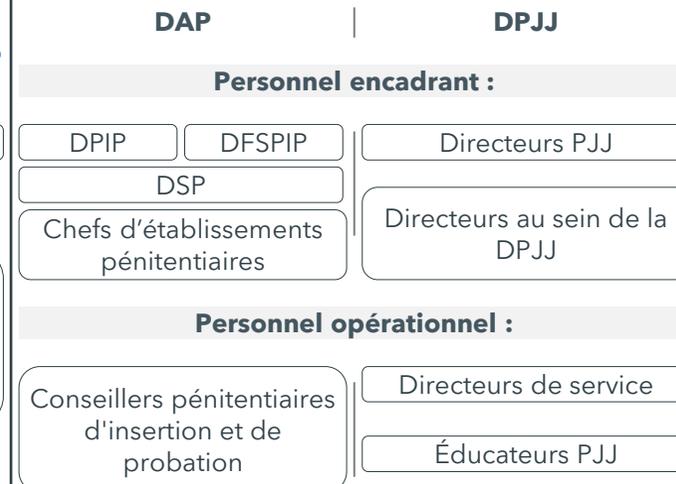
- PPSMJ : 2 bénéficiaires du parcours de l'association Permis De Construire

#### Les parties prenantes interrogées dans l'étude quantitative

##### Les parties prenantes ayant un lien hiérarchique ou fonctionnel avec l'ATIGIP



##### La DAP et la DPJJ



##### Les acteurs du système judiciaire



# Synthèse de l'étude

## 3.2 Vue d'ensemble des données analysées

### Un volume de données conséquent, mais sans valeur de représentativité statistique...

Avec 489 réponses aux questionnaires soumis à ses parties prenantes, l'Agence dispose d'une masse de données permettant une première analyse des effets de l'Agence. Les échantillons de répondants restent trop faibles pour atteindre les seuils de représentativité communément admis. Les résultats présentés sont donc à appréhender comme des premières indications et tendances.

Nombre de réponses reçues aux questionnaires par parties prenantes

DAP & DPJJ		Les parties prenantes ayant un lien hiérarchique ou fonctionnel avec l'ATIGIP			Les acteurs du système judiciaire
PERSONNELS OPÉRATIONNELS	DIRECTEURS			Référents locaux du travail en établissement pénitentiaire / officiers en charge des activités travail et formation	
CPIP 65	DSP et Chefs d'établissements pénitentiaires 57	RT TIG 53			
		R2IP 11	DME 5	DPIPPR 3	
Éducateurs PJJ 31	Directeurs de service PJJ 27	Chefs d'atelier 23			Magistrats 125
	DPIP / DFSPIP 37				
	Dir... au sein de la DPJJ 9				

NB1. Pour faciliter la lecture, les statistiques présentées dans le présent document sont arrondies à l'inférieur.

NB2. Dans le présent document, le groupe constitué des DPIP, DFSPIP, Dir. au sein de la DPJJ et Dir. PJJ est désigné sous l'appellation « **Directeurs (DAP & DPJJ)** ». Le groupe des CPIP, éducateurs PJJ est désigné sous le terme de « **Personnels Opérationnels (DAP & DPJJ)** ». Le terme « **Référénts** » désigne le groupe constitué des RTTIG, R2IP, DME, DPIPPR, et référents locaux du travail en établissement pénitentiaire ou officiers en charge des activités travail et formation.



# Synthèse de l'étude

## 4. Le référentiel utilisé

Pour structurer la démarche d'évaluation d'impact social, **un référentiel a été formalisé de façon à détailler les parties prenantes de l'ATIGIP et leurs besoins, les actions de l'ATIGIP et les effets attendus** en contribution à la lutte contre la récidive et pour la réinsertion sociale et professionnelle. Ce référentiel synthétise la logique de l'action évaluée.



*Ces hypothèses sont elles vérifiées dans les faits? L'action de l'Agence a-t-elle bien les impacts attendus?*



# Synthèse de l'étude

## 5. Les conclusions en 8 points [1/5]

### 1 Les besoins des parties prenantes

L'étude permet d'abord de documenter un certain nombre de besoins rencontrés par les parties prenantes. Le premier constat est que les acteurs concernés semblent **adhérer quasiment unanimement aux solutions promues par l'ATIGIP** (TIG, travail et formation pénitentiaire, dispositifs d'accompagnement socio-professionnels).

En dehors du développement de ces dispositifs, **trois besoins pratiques** sont distingués par les répondants comme particulièrement importants : l'accès à une veille sectorielle, la possibilité d'échanger avec d'autres professionnels et l'accès à la formation.

De façon générale, l'action de l'ATIGIP répond ainsi à des besoins perçus comme plutôt importants ou très importants pour une large majorité des répondants. Ces différentes observations tendent à confirmer la **pertinence du diagnostic initial établi par l'ATIGIP** concernant les besoins de ses parties prenantes.



**La plupart des besoins** testés dans l'étude sont confirmés par **+ de 75% des répondants**

### 2 La notoriété & la légitimité de l'ATIGIP

La **notoriété et la légitimité de l'ATIGIP** sont éclairées de façon nuancée dans le cadre de l'étude. La NOTORIÉTÉ de l'Agence **varie ainsi grandement en fonction des positions hiérarchiques et fonctionnelles** des populations sondées avec notamment une forte connaissance au sein de l'encadrement de la DAP et de la DPJJ. En effet, plus de deux tiers des référents et Directeurs (DAP & DPJJ) ayant répondu estiment que l'ATIGIP est connue par les acteurs du système judiciaire et carcéral quand moins de la moitié des chefs d'ateliers et d'établissement et moins d'un tiers des personnels opérationnels de la DAP, de la DPJJ et des magistrats partagent ce point de vu.

Bien qu'étant rarement qualifiée d'experte au sein de son écosystème (la majorité des répondants ne considère pas que l'ATIGIP soit reconnue en tant qu'expert dans le système judiciaire et carcéral), **les apports reconnus de l'Agence par ses parties prenantes** pour eux-mêmes (CF - les effets et impacts) tendent à montrer que **l'ATIGIP est reconnue comme légitime et/ou utile par les répondants.**



**+60% des Directeurs (DAP & DPJJ) estiment que l'ATIGIP est connue** par les acteurs et décideurs du système judiciaire et carcéral



# Synthèse de l'étude

## 5. Les conclusions en 8 points [2/5]

### Les effets et impacts de l'ATIGIP

3

Les données de l'étude tendent à **confirmer les effets de l'action de l'ATIGIP en termes de DIFFUSION D'INFORMATIONS** autour des sujets de TIG et de réinsertion professionnelle au sens large (dont travail et formation en prison). L'action de l'Agence semble répondre de façon efficace aux besoins de veille exprimés par l'ensemble des parties prenantes et contribuer directement à une amélioration de leur connaissances globales sur les dispositifs promus. Ces effets de l'action de l'ATIGIP comptent parmi les mieux étayés par l'étude.



**+35% des personnels opérationnels** répondants déclarent avoir **amélioré leur connaissance globale** de l'accompagnement des PPSMJ grâce à l'ATIGIP

**+ 55% des Directeurs (DAP/DPJJ) et DSP** répondants déclarent améliorer leur **veille sectorielle** grâce à l'ATIGIP

4

Les données de l'étude **confirment les effets de l'action de l'ATIGIP en termes D'INTERCONNEXION des parties prenantes**, notamment sur les chefs d'ateliers, les référents et les DSP qui déclarent majoritairement avoir découverts de nouveaux acteurs grâce à l'ATIGIP. Une moindre proportion (entre un tiers et la moitié) a pu également nouer des contacts utiles ou mobilisables ou encore développer des liens durables. Ces effets sont observés par moins d'un tiers des personnels opérationnels et des magistrats.

Le rôle de **PROMOTEUR des acteurs de l'accompagnement à la réinsertion des PPSMJ** ou des entreprises faisant produire en prison de l'ATIGIP semble **confirmé par les personnels encadrants et les référents**. Les personnels opérationnels et les magistrats répondants semblent en revanche sensiblement moins partager cette vision.



**45% des Directeurs (DAP/DPJJ) et 70% des référents** répondants considèrent que l'Agence contribue efficacement à la promotion des acteurs de l'accompagnement à la réinsertion des PPSMJ. **Moins d'un tiers des personnels opérationnels et des magistrats** partagent cette vision.

**+50% des DSP** répondants **ont découvert de nouveaux acteurs** grâce à l'ATIGIP



# Synthèse de l'étude

## 5. Les conclusions en 8 points [3/5]

### Les effets et impacts de l'ATIGIP

- 5** En fonction des parties prenantes interrogées, l'étude tend à **confirmer des effets spécifiques de l'action de l'ATIGIP en termes de diffusion d'OUTILS**. L'Agence permettrait en particulier aux référents, DSP et Directeurs (DAP/DPJJ) d'identifier des outils & ressources utiles pour leur activité. Plus spécifiquement, **l'outil TIG 360° apparaît très largement connu** mais ses fonctionnalités le semblent moins et toutes les personnes concernées par son usage n'y accèderaient pas encore.



**+50%** des DSP et des Directeurs (DAP & DPJJ) répondants déclarent **repérer et accéder à des outils & ressources** grâce à l'Agence

**+80%** des répondants toutes catégories confondues **connaissent TIG 360°**

**+35%** des magistrats déclarent que l'ATIGIP leur a apporté des outils utiles à leur activité

- 6** A l'exception notable des référents où les retombées sont prégnantes à ce sujet, l'étude montre enfin quelques **indices ponctuels** d'effets de l'action de l'ATIGIP en termes **d'EVOLUTION EFFECTIVE des DISCOURS ou des PRATIQUES**. Dans le détail, un premier effet de l'Agence se situe sur le partage de bonnes pratiques - une majorité de répondants parmi les chefs d'ateliers et les référents déclarant que certaines bonnes pratiques ou expériences partagées par l'ATIGIP leurs sont UTILES dans leur métier au quotidien.



**+45%** des chefs d'ateliers déclarent avoir fait évoluer leur discours grâce à l'ATIGIP

**+15%** des magistrats déclarent avoir repris des bonnes pratiques partagées par l'ATIGIP



# Synthèse de l'étude

## 5. Les conclusions en 8 points [4/5]

7

### L'influence de l'ATIGIP

L'étude traduit une **vision contrastée des parties prenantes sur l'INFLUENCE de l'ATIGIP sur son écosystème**. Les référents semblent confirmer l'influence de l'ATIGIP et perçoivent dans leur majorité des effets de l'Agence sur son écosystème ; les chefs d'ateliers, DSP et Directeurs (DAP & DPJJ) semblent en revanche partagés sur ce point. Les personnels opérationnels et les magistrats ne perçoivent majoritairement pas d'influence de l'Agence sur son écosystème – ce quelques soient les questions posées.

 Toutes questions confondues, les taux d'accord des chefs d'ateliers, DSP et Directeurs (DAP & DPJJ) sur l'influence de l'Agence (à l'exception de son influence sur la société civile) sont compris entre **45% & 85%**.

Dans le détail, les Directeurs (DAP & DPJJ), DSP et les référents identifient largement **l'INFLUENCE exercée par l'ATIGIP sur l'action de la DAP/DPJJ**. Les personnels opérationnels, chefs d'atelier et magistrats semblent percevoir moins clairement cette influence. **Il s'agit du type d'influence le plus nettement perçu par les répondants**.

 **Entre 60%-85%** des personnels encadrants et référents considèrent que l'Agence contribue à l'évolution de la DAP / DPJJ

**L'influence de l'ATIGIP sur l'évolution des politiques publiques est clairement identifiée par les chefs d'ateliers, DSP et les référents**, quand les Directeurs (DAP & DPJJ) sont plus partagés sur la question (moins de la moitié se déclarent d'accord avec la proposition). Les personnels opérationnels et les magistrats ne perçoivent majoritairement pas non plus de contribution de l'Agence à l'évolution des politiques publiques.

 **Plus de 60% des DSP et de 45% des Directeurs (DAP & DPJJ)** considèrent que l'ATIGIP influence l'évolution des politiques publiques contre moins d'1/3 des acteurs opérationnels et magistrats

**Enfin, l'influence de l'ATIGIP sur la société civile n'est pas perçue par une majorité de répondants**, toutes populations confondues à l'exception des référents. Ces derniers placent néanmoins cette influence derrière celle que peut avoir l'Agence sur les politiques publiques ou sur l'action de la DAP / DPJJ.

 **Moins d'1/3 des répondants** (hors référents) considèrent que l'ATIGIP influence la société civile.



# Synthèse de l'étude

## 5. Les conclusions en 8 points [5/5]

8

### L'avis de Koreis

Les données présentées sont à interpréter au regard du **STADE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGENCE** et des **modalités de diffusion** de l'enquête - un questionnaire envoyé à des populations très nombreuses (près de 19 000 contacts) sans information a priori sur leurs liens avec (ou même leur connaissance de) l'ATIGIP.

Les besoins des parties prenantes tels que perçus par l'ATIGIP et ayant sous-tendu sa création sont confirmés : l'étude souligne ainsi la **PERTINENCE DU DIAGNOSTIC** avec une adhésion aux dispositifs que l'ATIGIP a été créée pour développer (TIG, travail pénitentiaire, formation et réinsertion professionnelle), ainsi qu'une confirmation des besoins pratiques (formation, veille sectorielle, soutien organisationnel etc.).

En termes de **NOTORIÉTÉ ET DE LÉGITIMITÉ**, l'étude suggère que l'ATIGIP est en voie d'installation dans son écosystème. Cette **installation semble s'effectuer « par le haut »**, avec, en dehors de ses interlocuteurs directs que sont les chefs d'ateliers et les référents, une plus forte notoriété auprès des cadres du Ministère de la Justice (DSP, Directeurs DAP et DPJJ) qu'auprès des personnels opérationnels. Les acteurs périphériques magistrats et avocats semblent encore relativement peu touchés par l'action de l'Agence.

Au global, nous suggérons que l'étude permet de relever :

- Des premiers **EFFETS DE L'ATIGIP SUR SON ÉCOSYSTÈME**, notamment sur la diffusion de connaissance et sur les liens entre parties prenantes.
- Au niveau des acteurs, une **CAPACITÉ A FAIRE CHANGER LES DISCOURS ET PRATIQUES** démontrée par de premiers exemples concrets (plus de 106 personnes reconnaissent que le travail de l'ATIGIP leur a effectivement FAIT CHANGER certaines de leurs pratiques).
- Au niveau du système, une **CAPACITÉ À INFLUENCER LES POLITIQUES** reconnue par certains acteurs, en particulier aux plus hauts niveaux hiérarchiques, Directeurs au sein de la DAP ou au sein de la DPJJ et DSP.



# Synthèse de l'étude

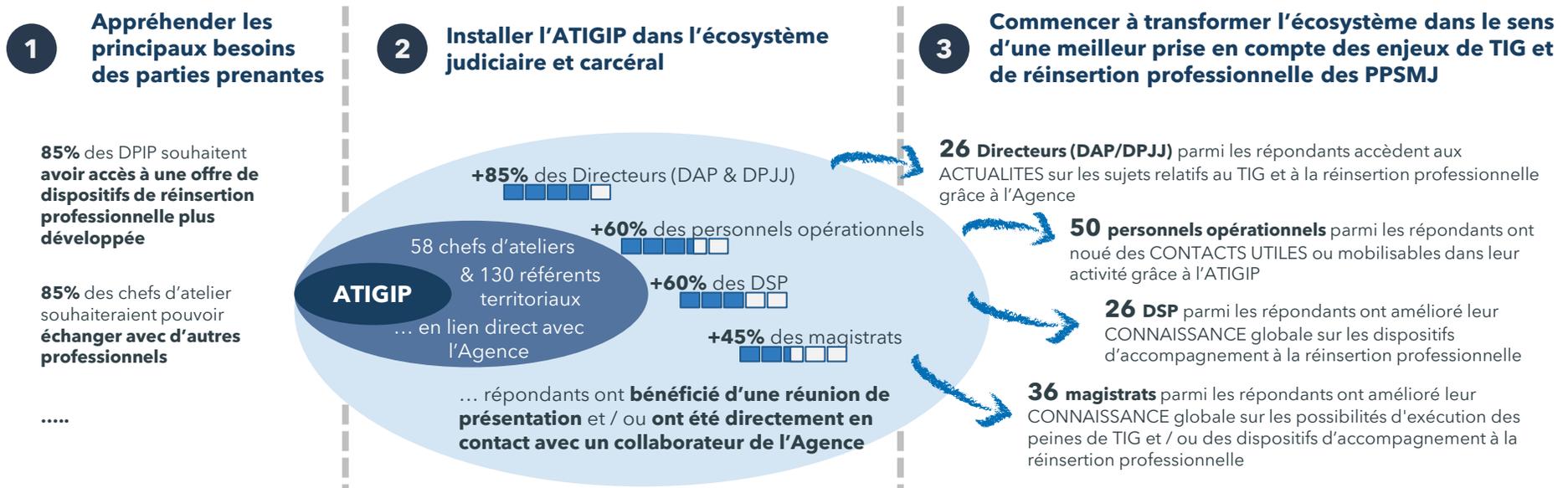
## 6. Comment interpréter les chiffres clés et résultats de l'étude?

La présente étude repose notamment sur une enquête par questionnaire diffusée auprès **d'un large ensemble de parties prenantes connues du système judiciaire et carcéral** (soit près de 19 000 contacts) – souvent sans information a priori sur leurs liens avec (ou même leur connaissance de) l'ATIGIP.

Pour une juste appréhension de l'action et des effets de l'Agence, il importe donc d'interpréter les données issues de cette enquête au regard de deux éléments de contexte que sont la création récente de l'Agence (déc. 2018) et sa dynamique au cours de ses premières années (s'installer dans l'écosystème judiciaire et carcéral). Concrètement, l'analyse des données d'enquête a ainsi visé :

- 1) A **appréhender les principaux besoins partagés** les parties prenantes de l'écosystème (en proportion des réponses)
- 2) A **mesurer l'installation de l'ATIGIP** dans l'écosystème judiciaire et carcéral (en proportion des réponses)
- 3) A **identifier de premiers indices d'une transformation des représentations, des pratiques et de l'écosystème judiciaire et carcéral** amenée par l'ATIGIP (en chiffre absolu, chaque acteur déclarant un changement étant en soi un premier indice)

Cette logique d'analyse est illustrée ci-dessous.



# Synthèse de l'étude

## 7. Vue d'ensemble sur les effets observés

### Principaux enseignements sur les bénéficiaires et leurs besoins

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE - DAP & DPJJ

**Tous :** Disposer d'une offre plus développée sur les dispositifs de TIG et de réinsertion professionnelle.

**Chefs d'ateliers :** Accéder à des formations, à une veille sectorielle et échanger avec d'autres professionnels.

**Référents :** Disposer d'une vision des impacts ou effets de long terme des dispositifs de TIG et de réinsertion professionnelle, accéder à une veille sectorielle et évoluer dans un cadre réglementaire plus adapté.

**DSP et Directeurs (DAP/DPJJ) :** Avoir accès à des informations ou données d'ordre général et à une veille sectorielle sur les dispositifs de TIG et de réinsertion professionnelle.

**Personnels opérationnels de la DAP:** Accéder à des formations et échanger avec d'autres professionnels.

#### ACTEURS DU SYSTÈME JUDICIAIRE (Magistrats)

Disposer **d'une offre plus développée** sur les dispositifs de TIG et de réinsertion professionnelle.

Avoir accès à des **informations ou données d'ordre général** et d'une **vision d'ensemble sur les impacts / effets de long terme** des dispositifs de TIG et de réinsertion professionnelle.



### Principaux effets de l'ATIGIP observés sur chaque catégorie de parties prenantes

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE (DAP & DPJJ)

**Tous :** **L'ATIGIP contribue à l'évolution de l'action des services** dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux de TIG et de réinsertion professionnelle. Les collaborateurs connaissent l'Agence (missions, organisation etc.) et les outils mis à disposition (notamment TIG 360°).

**Chefs d'ateliers :** un effet sur la connaissance globale sur les dispositifs et acteurs promus par l'Agence ainsi qu'un accès à une veille sectorielle.

**Référents :** un fort effet sur l'accès à l'information, l'interconnaissance, l'évolution des représentations, des discours et pratiques.

**DSP :** un effet sur la découverte d'acteurs du secteur, sur la connaissance globale sur les dispositifs et l'accès à une veille sectorielle.

**Directeurs (DAP & DPJJ) :** un accès aux actualités sectorielles et une reprise des bonnes pratiques partagées par l'ATIGIP pour une majorité de répondants.

**Personnels opérationnels de la DAP :** un effet sur un tiers des répondants concernant la connaissance globale sur les dispositifs et acteurs promus par l'Agence.



#### ACTEURS DU SYSTÈME JUDICIAIRE

**Magistrats :** un effet sur plus d'un tiers des répondants concernant la connaissance globale sur les dispositifs promus par l'Agence et la découverte d'acteurs du secteur.

#### LEGISLATEUR

Une influence de l'ATIGIP **sur l'évolution des politiques publiques** perçue par **plus de deux tiers** des chefs d'ateliers, référents et DSP et plus d'un quart des cadres et opérationnels de la DAP ainsi que des Magistrats.

#### ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PPSMJ (associations, EI, OF etc.)

Des effets perçus par les répondants en termes **d'interconnaissance entre ces acteurs et la DAP**. Une majorité de répondants considère également que **l'ATIGIP contribue efficacement à promouvoir et valoriser ces acteurs**.

#### SOCIÉTÉ CIVILE

Plus d'un répondant sur 4 considère que l'ATIGIP influence la vision qu'à la société civile des dispositifs de TIG, de travail pénitentiaire et de réinsertion professionnelle.





2

# Les BESOINS des parties prenantes de l'ATIGIP

# Les besoins des parties prenantes de l'ATIGIP

## Les questions traitées dans ce chapitre

*Les questions posées*

### Les BESOINS des parties prenantes du système judiciaire et carcéral autour de l'accompagnement à la réinsertion des PPSMJ

*Le plan du chapitre*

- 1 Les parties prenantes internes de l'ATIGIP
- 2 La DAP et la DPJJ - Personnels encadrants & opérationnels
- 3 Les acteurs du système judiciaire
- 4 Bilan et comparaison entre parties prenantes
- 5 Verbatim issus des questions ouvertes

Afin de préparer l'appréhension des chapitres suivants sur les effets et impacts de l'action de l'ATIGIP, les prochaines pages sont consacrées à **la description des besoins exprimés** par les parties prenantes de l'Agence dans le cadre de leurs activités.

Pour ce faire, nous **restituons et comparons les réponses apportées** à l'enquête par les différents groupes de parties prenantes aux questions portant sur leurs attentes ou difficultés rencontrées dans l'exercice de leur activité. Lorsque cela est possible, ces données d'enquête sont complétées par les verbatims issues des questions ouvertes du questionnaire.

**La liste des principaux besoins analysés dans ce chapitre est présentée ci-dessous :**

#### L'accès aux dispositifs

- Avoir accès à une offre de postes de TIG plus développée
- Avoir accès à une offre de dispositifs de réinsertion pro plus développée
- Avoir accès à une offre de postes de travail pénitentiaire plus développée

#### L'accès aux données et aux informations

- Disposer d'une vision des impacts des dispositifs
- Avoir accès à des informations d'ordre général
- Mieux connaître les réalités de terrain liées à l'application des dispositifs de TIG, travail pénitentiaire, formation en prison etc.
- Avoir accès à une veille sectorielle
- Accéder à des formations pour approfondir certains aspects de votre activité

#### Le soutien organisationnel

- Échanger avec d'autres professionnels
- Bénéficier d'une meilleure perception de la part du grand public des dispositifs de TIG, travail pénitentiaire, formation en prison etc.
- Évoluer dans un cadre réglementaire plus adapté



# Les besoins des parties prenantes

## 1. Les parties prenantes internes de l'ATIGIP [1/2]

### Des similarités entre les chefs d'ateliers et les référents : la qualité du diagnostic et le besoin de connaissance et d'interconnaissance

- Des besoins identifiés par l'ATIGIP sont majoritairement perçus comme plutôt ou très importants par les répondants.
- En particulier, les répondants identifient fortement les enjeux d'accès à une veille sur leurs sujets ainsi que la possibilité d'échanger avec des professionnels extérieurs à leur service comme particulièrement important.

### Les chefs d'ateliers demandent des formations et une meilleure perception du travail pénitentiaire

- Les chefs d'ateliers répondants considèrent majoritairement l'accès à la formation comme un besoin **très important** (+65%) ou plutôt important (+30%). Ce besoin est à mettre en perspectives avec le fait qu'aucun ne déclare avoir bénéficié à date d'une formation (CF 3.1 : notoriété et légitimité de l'Agence).

Les besoins des référents est fonction de leur thématique (TIG, travail pénitentiaire ou insertion professionnelle)

 **Zoom p. suivante**

### Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles correspondent à une attente ou un besoin dans votre activité professionnelle ?

Les répondants estiment important ou très important :	Chefs d'ateliers	Référents
<b>l'accès à une veille</b> (actualités, législation etc.)	<b>+85%</b>	<b>+95%</b>
de disposer d'une <b>vision des effets</b> des dispositifs	+75%	<b>+85%</b>
d'évoluer dans un <b>cadre règlementaire</b> plus adapté	+55%	<b>+85%</b>
<b>d'échanger avec</b> d'autres professionnels	<b>+85%</b>	<b>+80%</b>
d'avoir accès à <b>des informations d'ordre général</b> sur leur sujet (TIG, travail pénitentiaire, réinsertion pro etc.)	+60%	+70%
<b>138 répondants</b>		

### Focus sur les besoins des chefs d'ateliers

Les répondants estiment important ou très important :	Chefs d'ateliers
<b>l'accès à la formation</b> pour approfondir certains aspects de leur activité	<b>95%</b>
que le <b>travail pénitentiaire bénéficie d'une meilleure perception au sein de la DAP</b>	<b>95%</b>
d'accéder à un <b>plus vaste réseau d'entreprises</b>	75%
d'avoir accès à plus de <b>débouchés commerciaux</b> pour la production carcérale	65%
<b>23 répondants</b>	

# Les besoins des parties prenantes

## 1. Les parties prenantes internes de l'ATIGIP [2/2]

### Les réponses des différents référents présentent une certaine homogénéité sur la question des besoins

- Les besoins liés à la veille sectorielle, à l'appui organisationnel et à l'accès à une vision sur les effets des dispositifs sont particulièrement mis en avant par les répondants.

Les répondants sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec les besoins suivants :	RT TIG	Référents locaux du travail en établissement pénitentiaire / officiers en charge des activités travail et formation	R2IP	DME	DPIPR
Avoir accès à une <b>veille sectorielle</b>	<b>+95%</b>	<b>+90%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Bénéficier d'un <b>appui dans le déploiement de changements organisationnels</b>	+85%	<b>+90%</b>	<b>100%</b>	+80%	<b>100%</b>
Disposer d'une <b>vision des effets des dispositifs</b>	<b>100%</b>	69%	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Évoluer dans un <b>cadre normatif plus adapté</b>	+85%	+85%	<b>+90%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Echanger avec d'autres professionnels</b>	+80%	+70%	<b>100%</b>	60%	<b>100%</b>
<b>Bénéficier d'un relais</b> pour remonter des messages aux instances dirigeantes (DAP uniquement)	+70%	+70%	<b>+90%</b>	NA	+65%
Avoir accès à des <b>données d'ordre général</b> sur les dispositifs de réinsertion professionnelle	+65%	+70%	<b>+90%</b>	60%	<b>100%</b>
Avoir accès à une offre de <b>dispositifs de réinsertion professionnelle</b> plus développée	NA	+55%	NA	NA	<b>100%</b>
Avoir accès à une <b>offre de postes de TIG</b> plus développée	<b>+95%</b>	NA	NA	100%	<b>100%</b>
Avoir accès à une <b>offre de postes de travail</b> pénitentiaire plus développée	NA	<b>+90%</b>	<b>100%</b>	NA	<b>100%</b>

**Total : 115 répondants**

**53  
répondants**

**43 répondants**

**11  
répondants**

**5  
répondants**

**3  
répondants**



# Les besoins des parties prenantes

## 2. La DAP et la DPJJ - Personnels encadrants

### Éléments clés issus du questionnaire

- **Les personnels encadrants de la DAP et de la DPJJ expriment un fort besoin de développement des dispositifs de TIG, de travail pénitentiaire et de dispositifs favorisant la réinsertion professionnelle** - ces besoins étant placés devant les enjeux liés à l'accès à l'information / aux données et ceux de soutien organisationnel que pourrait apporter l'ATIGIP.
- **On note l'homogénéité des réponses des DSP, des DPIP et des Directeurs au sein de la DPJJ** dont les réponses sont comparables sur une majorité de propositions. Deux principaux écart se situent 1) sur le besoin de disposer d'une vision des effets ou effets de long terme des différents dispositifs : potentiellement plus prégnant pour les DPIP que pour les DSP et Directeurs de la DPJJ et 2) sur le besoin d'évoluer dans un cadre règlementaire plus adapté, besoin moins ressenti par les répondants issus de la DPJJ.

### Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles correspondent à une attente ou un besoin dans votre activité professionnelle ?

Les répondants estiment important ou très important	DSP	DPIP	DPJJ
<b>L'accès aux dispositifs</b>			
d'avoir accès à une offre de <b>postes de TIG</b> plus développée	NA	<b>+90%</b>	<b>100%</b>
d'avoir accès à une offre de <b>postes de travail pénitentiaire</b> plus développée	<b>+95%</b>	<b>+80%</b>	<b>NA</b>
d'avoir accès à une offre de <b>dispositifs de réinsertion professionnelle</b> plus développée	<b>+80%</b>	<b>+85%</b>	+65%
<b>L'accès aux données ou informations</b>			
l'accès à une <b>veille sectorielle</b>	<b>+95%</b>	<b>+90%</b>	+65%
d'avoir accès à des <b>informations d'ordre général</b> sur les différents dispositifs	<b>+80%</b>	<b>+80%</b>	<b>+85%</b>
de disposer d'une <b>vision des effets des dispositifs</b>	+40%	+75%	+75%
<b>Le soutien organisationnel ou systémique</b>			
de bénéficier d'un <b>appui dans le déploiement de changements</b>	<b>+80%</b>	+75%	+75%
de bénéficier d'un <b>relais pour remonter des messages</b> à la Direction (DAP uniquement)	+65%	+40%	NA
<b>d'échanger avec d'autres professionnels</b>	+75%	+75%	+65%
d'évoluer dans un <b>cadre règlementaire plus adapté</b>	+70%	<b>+80%</b>	+40%

**103 répondants**



# Les besoins des parties prenantes

## 2. La DAP et la DPJJ - Personnels opérationnels

### Éléments clés issus du questionnaire

- **Les personnels opérationnels de la DAP (CPIP) et de la DPJJ (Directeurs de service et Éducateurs PJJ) expriment un fort besoin de développement des dispositifs de TIG, de travail pénitentiaire et de dispositifs favorisant la réinsertion professionnelle**, ces besoins étant placés devant les enjeux liés à l'accès à l'information / aux données et ceux de soutien organisationnel que pourrait apporter l'ATIGIP.
- On observe une différence également entre les réponses données par les CPIP (DAP) et les Directeurs de service et éducateurs de la PJJ. **Les besoins proposés semblent en moyenne moins validés par les acteurs opérationnels de la DPJJ que par leurs homologues au sein de la DAP.**

### Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles correspondent à une attente ou un besoin dans votre activité professionnelle ?

Les répondants estiment important ou très important :	CPIP	DPJJ
<b>L'accès aux dispositifs</b>		
d'avoir accès à une offre de <b>postes de TIG</b> plus développée	<b>+90%</b>	<b>+95%</b>
d'avoir accès à une offre de <b>postes de travail pénitentiaire</b> plus développée	<b>+75%</b>	NA
d'avoir accès à une offre de <b>dispositifs de réinsertion professionnelle</b> plus développée	<b>+90%</b>	+70%
<b>L'accès aux données ou informations</b>		
l'accès à des <b>formations</b>	<b>+85%</b>	+55%
l'accès à une <b>veille sectorielle</b>	+70%	+70%
d'avoir accès à des <b>informations d'ordre général</b> sur les différents dispositifs	+70%	+65%
de disposer d'une <b>vision des effets des dispositifs</b>	+75%	+55%
<b>Le soutien organisationnel ou systémique</b>		
de bénéficier d'un <b>relais pour remonter des messages</b> à la Direction (DAP uniquement)	+65%	NA
<b>d'échanger avec d'autres professionnels</b>	+80%	+55%
d'évoluer dans un <b>cadre règlementaire plus adapté</b>	+80%	+60%

**123 répondants**



# Les besoins des parties prenantes

## 3. Les acteurs du système judiciaire - Magistrats

### Points clés du questionnaire

Les magistrats répondants indiquent un besoin d'accéder à l'information / aux données plus qu'à de nouveaux interlocuteurs ou à la formation. **Au global, les magistrats expriment un moindre accord avec les propositions que les autres populations sondées.** Cet élément est à mettre en lien avec des taux d'accord sur les propositions du questionnaire correspondant aux besoins moindres que pour les autres populations, ce qui peut être interprété comme un moindre besoin ressenti vis-à-vis des activités et solutions développées par l'ATIGIP.

Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles correspondent à une attente ou un besoin dans votre activité professionnelle ?

Les répondants estiment important	Magistrats
<b>L'accès aux dispositifs</b>	
d'avoir accès à une offre de <b>postes de TIG</b> plus développée	<b>+90%</b>
d'avoir accès à une offre de <b>postes de travail pénitentiaire</b> plus développée	<b>+90%</b>
d'avoir accès à une offre de <b>dispositifs de réinsertion professionnelle</b> plus développée	<b>+85%</b>
<b>L'accès aux données ou informations</b>	
de disposer d'une <b>vision des effets des dispositifs</b>	+75%
d'avoir accès à des <b>informations d'ordre général</b> sur les différents dispositifs	+75%
Mieux connaître <b>les réalités de terrain</b> liées à l'application des dispositifs	+65%
l'accès à une <b>veille sectorielle</b>	+65%
<b>accéder à des formations</b> pour approfondir certains aspects de votre activité	+40%
<b>Le soutien organisationnel ou systémique</b>	
<b>d'échanger avec d'autres professionnels</b>	+60%
de bénéficier d'une <b>meilleure perception de la part du grand public</b> des dispositifs (TIG, travail pénitentiaire, formation etc.)	+55%
d'évoluer dans un <b>cadre réglementaire plus adapté</b>	+50%

**125 répondants**

# Les besoins des parties prenantes

## 4. Bilan et comparaison entre parties prenantes [1/2]

### Points clés du questionnaire

**Les répondants sont quasiment unanimes sur la nécessité de développer les dispositifs de TIG, de travail et de formation pénitentiaire, et d'accompagnement socio-professionnel.** On ne note pas de différences notables entre les dispositifs à développer en priorité (taux d'accord moyens compris entre 80%-90%) ou entre les répondants (plus de 75% d'accord quel que soit la catégorie de répondants).

Les répondants sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec les besoins suivants :		DSP	Directeurs (DAP & DPJJ)	Opérationnels (DAP & DPJJ)	Magistrats	Référents
Avoir accès à une offre plus développée de :	postes de TIG	NA	<b>90%</b>	<b>+90%</b>	<b>+90%</b>	CF - focus sur les référents
	dispositifs de réinsertion professionnelle	+80%	+80%	+75%	<b>+90%</b>	
	postes de travail pénitentiaire (DAP uniquement)	<b>+95%</b>	+75%	+75%	<b>+85%</b>	
<b>466 répondants</b>						

**L'ATIGIP répond à des besoins perçus comme plutôt importants ou très importants** pour une large majorité de ses parties prenantes (+ 75% des réponses en moyenne, tout besoin et partie prenante confondu). Dans le détail, **le diagnostic posé par l'ATIGIP en termes de besoins est cependant plus largement confirmé par les référents et chefs d'ateliers** (taux d'accord avec les besoins proposés dans le questionnaire supérieurs à 85%)...

...**que par les collaborateurs de la DAP et de la DPJJ** (moyenne des taux d'accord compris entre 75-80%)...

...**ou par les magistrats** (taux d'accord compris entre 45% et 75% selon les propositions)



# Les besoins des parties prenantes

## 4. Bilan et comparaison entre parties prenantes [2/2]

### Points clés du questionnaire

**En dehors du développement de ces dispositifs, 3 besoins largement partagés par l'ensemble des parties prenantes sont mis en évidence dans les réponses à l'enquête. Il s'agit de**

- L'accès à une veille sectorielle : entre 65% (magistrats) et 95% (référénts) d'accord
- La possibilité d'échanger avec d'autres professionnels : entre 60% (magistrats) et 85% (chefs d'ateliers et référénts) d'accord
- L'accès à la formation : important pour les chefs d'ateliers et personnels opérationnels (respectivement 90% et 70% d'accord), moins important pour les magistrats (45% d'accord)

Les répondants sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec les besoins suivants :	Chefs d'ateliers	DSP	Directeurs (DAP & DPJJ)	Opérationnels (DAP & DPJJ)	Magistrats	Référénts
Accès à la formation	<b>+90%</b>	NA	NA	<b>+70%</b>	+45%	NA
Accès à une veille sectorielle	<b>+85%</b>	<b>+90%</b>	<b>+80%</b>	+70%	+65%	<b>+95%</b>
Échanger avec d'autres professionnels	<b>+85%</b>	+75%	+75%	+70%	+60%	+80%
Accès à des informations d'ordre général	NA	<b>+80%</b>	<b>+85%</b>	+65%	<b>+75%</b>	+70%
Disposer d'une vision des effets des dispositifs	+75%	+60%	<b>+80%</b>	+65%	<b>+75%</b>	+85%
Bénéficier d'un appui dans le déploiement de changements	NA	<b>+80%</b>	+75%	NA	NA	<b>+90%</b>
Bénéficier d'un relais pour remonter leurs messages (DAP uniquement)	+65%	+65%	+40%	+65%	NA	NA
Évoluer dans un cadre règlementaire plus adapté	+55%	+70%	+70%	<b>+70%</b>	+50%	+85%

**489 répondants**



# Les besoins des parties prenantes

## 5. Verbatim issus des questions ouvertes

### Les répondants soulignent des besoins en termes de ressources humaines et de leur gestion

#### Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation #1 :

- « Le recrutement de plus de RT. Actuellement, en poste au sein d'un Pôle TIG, 1 seul RT pour deux départements ne suffit pas, malgré l'excellent travail fourni par le RT en place. Le secteur géographique est trop vaste. »

#### Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation #2:

- « Les fonctions des RTTIG sont trop étendues et très floues.
- La communication avec le service sur l'avancée du recensement des postes TIG et de la prospection de nouveaux postes sur le secteur géographique fait défaut.
- L'attente du décret relatif à la loi du 8/4/21 ne permet à ce jour aucune mise en place des projets proposés à ce jour par le RTTIG. »

#### DPIP / DFSPIP #1 :

- « Un meilleur lien avec le terrain et un meilleur rendu compte des référents dont l'autonomie ne peut justifier l'absence de coordination
- Un meilleur suivi : il ne suffit pas de créer des postes, il faut les faire vivre
- Une mesure de l'activité réelle et objective : utilisation des postes créés, association avec les acteurs de terrain. Vu les disparités, il convient que les référents soient plus nombreux mais aussi envisager des missions élargies ? »

### Les répondants expriment des besoins concernant les outils et ressources de l'ATIGIP :

#### Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation #3 :

- « Une newsletter sur les apports présents sur la Plateforme, une veille sur la situation locale par ressort du TJ »

#### Référent local du travail en établissement pénitentiaire ou officier en charge des activités travail et formation #1 :

- « Ce qui serait très pratique c'est de mettre en ligne un annuaire qui référencerait toutes les formations et le travail dans tous les établissements au niveau national. apparemment il y a déjà de l'existant mais nous ne sommes pas informés. Merci »

### Les verbatims appuient les besoins de développer les dispositifs promis par l'ATIGIP :

#### Magistrat #1 :

- « Développer le nombre de postes de TIG adaptés notamment des postes moins "physiques", sur des travaux plus intellectuels, d'autres adaptés aux personnes en situation de handicap, ayant des difficultés d'addiction »

#### Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation #4 :

- « Développement des lieux de TIG par la prospection. »



3

# Les EFFETS et IMPACTS de l'action de l'ATIGIP

# Les effets et impacts de l'action de l'ATIGIP

## Les questions traitées dans ce chapitre

Ce chapitre est consacré à l'analyse des **effets et des impacts** de l'action de l'ATIGIP sur les différentes parties prenantes de l'écosystème judiciaire, carcéral et de la réinsertion professionnelle. Les prochaines pages interrogent ainsi les retombées des actions de l'Agence sur des **acteurs impliqués autour des sujets de TIG et de réinsertion professionnelle au sens large (dont travail et formation en prison)**.

En lien avec un cadre théorique précisé précédemment, l'analyse porte d'abord sur la **notoriété** et la **légitimité** de l'Agence - appréhendée comme un préalable à d'autres effets de son action. Elle interroge ensuite les effets de l'action de l'ATIGIP en termes d'**interconnexion** des parties prenantes, d'**amélioration des connaissances** des parties prenantes, d'utilisation des outils développés par l'Agence, d'**évolution des représentations** et enfin d'**évolution effective des discours et des pratiques des acteurs**. Pour étayer ces analyses, les données quantitatives sont restituées et mises en perspective des données qualitatives recueillies.

Afin de mettre en perspective les effets et impacts relevés sur chaque partie prenante, nous avons également interrogé la vision qu'avaient les personnes de **l'influence de l'Agence sur son écosystème**.

### Les questions posées

#### Les EFFETS et IMPACTS de l'ATIGIP

Les actions et outils de l'ATIGIP sont-ils connus des acteurs du système judiciaire et carcéral? L'Agence est-elle perçue comme experte ?  
 Quels sont les effets de l'activité de l'ATIGIP sur ses différentes parties prenantes du secteur ?  
 Quelle est la contribution de l'ATIGIP aux évolutions institutionnelles ou pratiques récentes des acteurs ?

### Le plan du chapitre

- 1 **L'ATIGIP : acteur CONNU, LÉGITIME et EXPERT**  
*Notoriété et légitimité de l'Agence*
- 2 **L'ATIGIP : créateur de LIENS ENTRE SES PARTIES PRENANTES**  
*Interconnexion des parties prenantes*
- 3 **L'ATIGIP : vecteur de DIFFUSION D'INFORMATIONS et de savoirs**  
*Amélioration des connaissances*
- 4 **L'ATIGIP : acteur donnant à ses parties prenantes accès à des OUTILS facilitant la réalisation de leur mission** - *Connaissance et utilisation des outils*
- 5 **L'ATIGIP : acteur du CHANGEMENT DE PERCEPTIONS ET DE PRATIQUES de ses interlocuteurs** - *Modification des représentations, discours et pratiques*
- 6 **L'ATIGIP : Agence en quête d'influence sur son écosystème** - *Perception de l'influence de l'ATIGIP par ses parties prenantes*

# Les effets et impacts de l'action de l'ATIGIP

## Préambule sur le cadre théorique utilisé

Si l'on exclut son action directe auprès des PPSMJ dans le cadre des chantiers de production en régie, une partie des activités de l'ATIGIP peut être analysée comme des travaux d'**expertise**, d'**animation** et d'**influence** conduits auprès de parties prenantes variées. La présente étude d'impact s'ancre de ce fait dans le champs des **travaux d'étude d'actions d'influence**. Les travaux existants sur ce champs (GARDNER & BRINDIS 2017, LYNN 2014, BARKHORN et al. 2013, DEVLIN-FOLTZ et al. 2012, COFFMANN & REED 2009, COATES & DAVID 2002) soulignent invariablement le **caractère diffus des changements sociaux résultants d'actions d'influence** et l'enjeu à bien définir les hypothèses de travail aux premières étapes. Pour répondre à cet enjeu, nous décrivons ci-dessous les **principaux types d'effets sur lesquels la présente étude porte**.





3.1

# Faire connaître l'ATIGIP en tant qu'acteur **LÉGITIME** et **EXPERT**

*Notoriété et légitimité de l'Agence*

# Notoriété et légitimité de l'ATIGIP

## 1.Regard sur la découverte de l'ATIGIP

### Comment avez-vous découvert l'ATIGIP?\*

- **La découverte de l'ATIGIP se fait en grande majorité par des moyens conventionnels, maîtrisés par l'ATIGIP** (réunion de présentation, prise de contact par un collaborateur ou envoi d'un support de présentation), avec au maximum 30% d'une population (magistrats) l'ayant connue par d'autres biais.
- **Parmi ces moyens conventionnels, la découverte de l'ATIGIP est fortement dépendante du statut des acteurs.** On constate des écarts significatifs entre populations sondées : les Directeurs ainsi que les personnels opérationnels (DAP & DPJJ) ayant par exemple le plus souvent (+50%) été en contact avec un collaborateur de l'Agence quand les DSP auront le plus souvent (45%) pris connaissance d'un support de présentation (mail ou autre).
- **D'un point de vue hiérarchique**, on constate que les **réunions de présentation** ont proportionnellement bien moins touchés les personnels opérationnels que les cadres.

\* Hors référents et chefs d'atelier, ayant un lien hiérarchique ou fonctionnel avec l'ATIGIP

Les répondants	ont bénéficié d'une réunion de présentation	ont été en contact avec un agent de l'ATIGIP	ont lu un support de présentation	En ont entendu parler par des collègues	Autre (affichage, veille etc.)
DSP	+40%	+30%	<b>+45%</b>	+10%	+10%
Directeurs (DAP & DPJJ)	+55%	<b>+60%</b>	+35%	+10%	+5%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+25%	<b>+50%</b>	+30%	+20%	+20%
Magistrats	<b>+35%</b>	+20%	+25%	+10%	+20%

**351 répondants**

**Vous trouverez P.31 une analyse croisée des effets de l'ATIGIP sur la base de ce tableau**



# Notoriété et légitimité de l'ATIGIP

## 2. Liens que les parties prenantes entretiennent avec l'ATIGIP

### Points clés du questionnaire

**Une grande hétérogénéité de réponses :** à la lecture du tableau ci-dessous il est possible de distinguer 3 groupes de répondants.

1. Un premier groupe se distingue par **des liens affirmés avec l'ATIGIP** : qu'ils soient hiérarchiques ou fonctionnels comme les **chefs d'ateliers et référents** ou comme les **Directeurs** (DAP & DPJJ), témoignant très majoritairement d'interactions avec des collaborateurs de l'Agence (+85%), de formation reçues (+75%) ou de la réception de communication. NB. 20 des 43 des référents locaux du travail en établissement pénitentiaire / officiers en charge des activités travail et formation répondants déclarent n'avoir peu ou pas de liens avec l'Agence.
2. **Un 2<sup>e</sup> groupe constitué des DSP et des personnels opérationnels se caractérise par une forte dispersion de ses réponses** pouvant être interprétée comme montrant des différences à l'intérieur même de ces 2 populations. A titre d'exemple on peut signaler que 50% des personnels opérationnels ayant répondu déclarent avoir peu ou pas de liens avec l'ATIGIP quand 40% ont des interactions ponctuelles ou régulières avec des collaborateurs de l'Agence.
3. Le 3<sup>e</sup> groupe est constitué **des magistrats**, seule population représentée dont significativement plus de la majorité des répondants **n'a pas ou peu de liens avec l'ATIGIP (60%), ils sont +25% à avoir bénéficié d'une formation de l'ATIGIP.**

Les répondants		Ont un lien hiérarchique ou fonctionnel	Ont bénéficié d'une formation	Reçoivent des communications / informations	Ont des interactions avec des collaborateurs de l'Agence	N'ont peu ou pas de liens avec l'ATIGIP
Parties prenantes « internes »	Chefs d'ateliers	<b>+85%</b>	0%	+25%	+10%	+2%
	Référents ( <i>Hors R2IP</i> )	<b>+95%</b>	+35%	+40%	+45%	+0%
Collaborateurs DAP / DPJJ	DSP	NA	+10%	<b>+35%</b>	+30%	+30%
	Directeurs	NA	+60%	+40%	<b>+70%</b>	+5%
	Opérationnels	NA	+15%	+10%	+40%	<b>+50%</b>
Acteurs du système judiciaire	Magistrats	NA	+25%	+10%	+15%	<b>+60%</b>

**489 répondants**



# Notoriété et légitimité de l'ATIGIP

## 3. Les effets du mode de découverte de l'ATIGIP sur les réponses

### Points clés du questionnaire

Les répondants déclarant avoir découvert l'ATIGIP par le biais d'une réunion de présentation ou d'un contact avec un collaborateur de l'Agence présentent des taux d'accord avec les propositions du questionnaires plus importants que les répondants ayant connu l'ATIGIP par le biais d'un support de présentation, d'un échange avec un collègue ou tout autre mode d'information.

### Cas des magistrats :



Déclarent avoir peu ou pas de liens avec l'ATIGIP

Déclarent avoir découvert des acteurs du champ du TIG et de la réinsertion professionnelle grâce à l'ATIGIP

Déclarent avoir amélioré leur connaissance globale sur les sujets de l'Agence

Considèrent que l'ATIGIP contribue efficacement à promouvoir et valoriser les acteurs de l'accompagnement à la réinsertion des PPSMJ

**60 Magistrats\***  
déclarent avoir découvert l'ATIGIP par le biais d'une **réunion de présentation ou d'un contact avec un collaborateur de l'Agence**

~37%

~50%

~62%

~50%

**76 Magistrats\***  
ont connu l'ATIGIP par le biais d'un **support de présentation, d'un échange avec un collègue ou tout autre mode d'information**

~80 %

~30 %

~35 %

~30 %

**Ces résultats tendent à indiquer que les réunions de présentations et/ou les contacts directs avec les collaborateurs de l'Agence produisent plus d'effet que les autres modes de rencontre de l'Agence.**

\*NB : les réponses sont non exclusives les unes des autres.



# Notoriété et légitimité de l'ATIGIP

## 4. La connaissance et la reconnaissance de l'ATIGIP et de ses productions

### Points clés du questionnaire

**Une perception nuancée de la notoriété de l'ATIGIP :** près des deux tiers des référents et des Directeurs estiment que l'ATIGIP est connue par les acteurs du système judiciaire et carcéral. Plus de 40% des chefs d'ateliers et d'établissement et moins d'un tiers des personnels opérationnels de la DAP/DPJJ et des magistrats partagent ce point de vue.

**Une posture d'expert encore non établie dans l'écosystème judiciaire et carcéral :** avec des variations en fonction de leur profil, la majorité des répondants ne considère pas que l'ATIGIP soit reconnue en tant qu'expert dans le système judiciaire et carcéral.

**A noter, les résultats présentés en P. 54 semblent indiquer que notoriété et légitimité ne sont pas vus comme préalables à l'influence de l'ATIGIP sur les politiques publiques ou sur l'évolution de l'action de la DAP et de la DPJJ.**

Les répondants estiment que	l'ATIGIP est connue par les acteurs du système judiciaire et carcéral / par vos interlocuteurs	l'ATIGIP est reconnue en tant qu'expert dans le système judiciaire et carcéral
Chefs d'ateliers	+40%	+25%
Référents	<b>+70%</b>	<b>+45%</b>
DSP	+40%	+35%
Directeurs (DAP & DPJJ)	<b>+60%</b>	+15%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+25%	+10%
Magistrats	+30%	+20%

489 répondants



# Notoriété et légitimité de l'ATIGIP

## 5. Les réponses ouvertes sur la notoriété et la légitimité de l'Agence

### Points clés

#### La nécessité de gagner en notoriété soulignée par un grand nombre de commentaires :

- Sur les 101 commentaires recueillis, 29 traitent de la question de la communication et appellent à un renforcement de celle-ci pour faire connaître l'Agence et ses dispositifs.

#### Suggestion de :

- Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation #1** : « Je pense surtout que l'ATIGIP a besoin d'améliorer sa visibilité, notamment en MF. Davantage de communication et de partage des travaux réalisés seraient souhaitable »
- Magistrat #1** : « Organiser une table ronde d'information. Je trouve que cette Agence n'est pas très connue du public et des professionnels de justice. »
- Magistrat #2** : « Une formation obligatoire de tous les magistrats puisque je constate qu'hormis les JAP, les autres collègues ne connaissent pas la structure. »

#### Un légitimité questionnée, voire fortement contestée par une faible minorité de répondants :

- Sur les 101 commentaires recueillis, 4 réponses formulent une appréciation négative sur l'utilité de l'Agence et/ou sur de l'efficacité des changements organisationnels liés à sa création.

**Remarque d'un Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation #2** : « Je ne pense pas que créer un échelon supplémentaire entre le CPIP et le lieu de TIG ait été une franche réussite en termes d'efficacité. Il semblerait que rien ne remplace le contact et un "agent ATIGIP" ne peut pas, avec le territoire qu'il a, se faire connaître et reconnaître de toutes les petites mairies de nos secteurs ruraux. Je n'ai pas compris pourquoi l'ATIGIP n'était pas dans l'organigramme de la DAP. Je continue seule, ou avec mon DPIP, à faire signer des conventions avec les lieux de TIG. Je n'ai pas compris comment on a pu juger efficace de créer ENCORE un autre logiciel professionnel. Sans compter bien sûr que je n'ai pas compris pourquoi on avait recruté des CPIP à moyen constant sur les terrains, alors que le partenariat global est quand même plus une mission de DPIP que de CPIP. Un miroir aux alouettes, qui a coûté certainement très cher et qui est une belle usine à gaz, sans aucune efficacité pour la mise en place des TIG dans mon antenne. Il faut un contact local, avec des gens dont c'est le secteur, parce que sinon, tout simplement, cela ne marche pas. Il me semble que la volonté de l'ATIGIP était de faire diminuer les incarcérations. On voit bien que ce résultat n'est pas franchement atteint. Cela a cependant permis à certains CPIP de pouvoir atteindre des régions auxquelles ils n'auraient pas pu prétendre par simple voie de mutation. »



3.2

# Créer des liens entre les parties prenantes de l'ATIGIP

*Interconnexion des parties prenantes*

# Interconnexion des parties prenantes

## 1. Découverte d'acteurs du champs du TIG ou de la réinsertion professionnelle

### L'ATIGIP m'a permis de découvrir des acteurs du champs du TIG ou de la réinsertion professionnelle

#### Points clés du questionnaire

- **Si une grande majorité de référents confirment avoir découvert des acteurs grâce à l'ATIGIP** ainsi qu'un chef d'atelier et DSP sur deux, **d'autres ne confirment en revanche pas cet effet** comme les Directeurs (DAP/DPJJ), les personnels opérationnels et les magistrats.
- A noter que si on ne constate pas d'effet « hiérarchie » sur ce point, **l'effet semble plus prégnant sur les parties prenantes « internes » ou plus proches de l'ATIGIP** (chefs d'ateliers, référents et DSP).
- A l'inverse, **l'Agence a moins permis aux Directeurs (DAP/DPJJ), personnels opérationnels ou aux magistrats de découvrir des acteurs** sur leur champs d'intérêt (TIG, réinsertion professionnelle).
- **Les référents se distinguent nettement des autres répondants avec un effet bien plus marqué sur leur découverte d'acteurs.** Cela peut s'expliquer par la nature de leur fonction, à l'interface de l'ATIGIP et de son écosystème.

#### Réponses

Répondants	Pourcentage de « Plutôt » ou « tout à fait » d'accord
Chefs d'ateliers	<b>+55%</b>
Référents	<b>+80%</b>
DSP	<b>+50%</b>
Directeurs (DAP & DPJJ)	+35%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+40%
Magistrats	+35%
<b>489 répondants</b>	

# Interconnexion des parties prenantes

## 2. Création de contacts utiles ou mobilisables

**Diriez-vous que vous avez noués des contacts utiles ou mobilisables grâce à l'ATIGIP ?**

### Points clés du questionnaire

- **Si une grande majorité de référents confirment ici aussi avoir noués des contacts utiles ou mobilisables grâce à l'ATIGIP** la majorité des autres répondants **ne confirment en revanche pas cet effet.**
- On ne constate pas ici non plus de distinction claire des réponses en fonction du niveau hiérarchique des répondants, en dehors des référents, **les réponses sont relativement homogènes entre les différents répondants** : entre 25-45% d'accord avec la proposition.
- **Les référents se distinguent nettement des autres répondants avec un effet bien plus marqué sur la création de liens utiles ou mobilisables.** Cela peut s'expliquer par la nature de leur fonction, à l'interface de l'ATIGIP et de son écosystème.

### Réponses

Répondants	Pourcentage de « Plutôt » ou « tout à fait » d'accord
Chefs d'ateliers	+45%
Référents	<b>+75%</b>
DSP	+45%
Directeurs (DAP & DPJJ)	+40%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+40%
Magistrats	+25%
<b>489 répondants</b>	

# Interconnexion des parties prenantes

## 3. Développement de liens durables

### Diriez-vous que vous avez noués des ont développés des liens durables grâce à l'ATIGIP ?

#### Points clés du questionnaire

- **Des premiers effets en termes de création de liens durables**, encore non perçus par une majorité de répondants avec des référents encore majoritairement « touchés » par l'action de l'Agence (+70%), quand les autres répondants ne remarquent pas cet effet.
- En dehors des référents et des magistrats **des réponses homogènes entre les différents répondants** : entre 35-45% d'accord avec la proposition.
- **les référents se distinguent nettement des autres répondants avec un effet bien plus marqué sur la création de liens durables grâce à l'ATIGIP**. Cela peut s'expliquer par la nature de leur fonction, à l'interface de l'ATIGIP et de son écosystème.
- **Les magistrats confirment sensiblement moins cet effet** sur le développement de liens durables avec d'autres acteurs **que les autres répondants** avec environ 15% d'accord avec la proposition.

#### Réponses

Répondants	Pourcentage de « Plutôt » ou « tout à fait » d'accord
Chefs d'ateliers	+40%
Référents	<b>+70%</b>
DSP	+35%
Directeurs (DAP & DPJJ)	+40%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+35%
Magistrats	+15%
<b>489 répondants</b>	

# Interconnexion des parties prenantes

## 4. Promotion des acteurs externes au Ministère de la Justice

**Diriez-vous que l'ATIGIP contribue efficacement à promouvoir et valoriser les acteurs de l'accompagnement à la réinsertion des PPSMJ ?**

### Points clés du questionnaire

- **L'effet de l'action de l'ATIGIP en termes de « promotion » des acteurs de l'accompagnement** à la réinsertion des PPSMJ ou des entreprises faisant produire en prison (question différente selon les parties prenantes) est éclairé de façon nuancée - avec des taux d'accord à la proposition compris entre 45-70% à l'exception des personnels opérationnels et des magistrats.
- **Les auteurs observent une distinction en fonction du niveau hiérarchique**, avec une forte différence entre les réponses des personnels opérationnels et des Directeurs (DAP/DPJJ) ou DSP.
- Ces différences sont à **mettre en perspective avec l'action et les objectifs de l'Agence auprès de chaque groupe de parties prenantes**.

### Réponses

Répondants	Pourcentage de « Plutôt » ou « tout à fait » d'accord
Chefs d'ateliers	<b>+50%</b>
Référents	<b>+70%</b>
DSP	<b>+55%</b>
Directeurs (DAP & DPJJ)	<b>+45%</b>
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+25%
Magistrats	+30%
<b>489 répondants</b>	

# Interconnexion des parties prenantes

## 5. Bilan & comparaison des répondants

### Points clés du questionnaire

- **En termes d'interconnaissance, l'apport principal de l'ATIGIP sur ses parties prenantes concerne la découverte de nouveaux acteurs.** Des effets sur la création de liens utiles et durables sont bien observés mais ne concernent pas la majorité des répondants.
- **Les référents se distinguent nettement des autres répondants** avec un effet plus marqué sur la découverte ou création de liens avec des acteurs sur leur secteur d'intérêt (TIG, travail pénitentiaire ou réinsertion). Cela peut s'expliquer par la nature de leurs fonctions, à l'interface de l'ATIGIP et de son écosystème.
- A l'inverse, **l'Agence a moins permis aux Directeurs (DAP/DPJJ), personnels opérationnels ou aux magistrats de découvrir des acteurs** sur leur champs d'intérêt (TIG, réinsertion professionnelle), de nouer des contacts utiles ou de développer des liens durables.
- A noter que, à l'inverse des autres répondants, les **Directeurs (DAP/DPJJ) estiment que l'ATIGIP leur a essentiellement permis de nouer des liens avec des acteurs connus** plutôt que de découvrir de nouveaux interlocuteurs.

Répondants	ont découvert des acteurs grâce à l'ATIGIP	ont noués des contacts utiles ou mobilisables grâce à l'ATIGIP	ont développé des liens durables grâce à l'ATIGIP	considèrent que l'ATIGIP contribue à promouvoir les acteurs de l'accompagnement à la réinsertion des PPSMJ
Chefs d'ateliers	<b>+55%</b>	+45%	+40%	<b>+50%</b>
Référents	<b>+80%</b>	<b>+75%</b>	<b>+70%</b>	<b>+70%</b>
DSP	<b>+50%</b>	+45%	+35%	<b>+55%</b>
Directeurs (DAP & DPJJ)	+35%	+40%	+40%	+45%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+40%	+40%	+35%	+25%
Magistrats	+35%	+25%	+15%	+30%

**489 répondants**

En comparant aux réponses obtenues sur les autres EFFETS (liens, information, outils, changement de représentation, changement de pratiques), cet effet sur l'interconnexion des parties prenantes est le 2<sup>e</sup> effet le plus confirmé par l'étude, après celui sur la diffusion d'information et de connaissance (CF section suivante).





3.3

**Diffuser des informations autour des enjeux de TIG  
et de réinsertion professionnelle**  
*Amélioration des connaissances*

# Diffuser des informations

## 1. Amélioration des connaissances et accès à une veille

### Points clés du questionnaire

- Une majorité des répondants parmi les Chefs d'ateliers, référents et DSP estiment que l'ATIGIP a eu un effet sur **l'amélioration de leur connaissance globale sur les dispositifs d'accompagnement à la réinsertion professionnelle** (chiffres ou données nouvelles, compétences recherchées par les recruteurs etc.).
- A l'exception des opérationnels et des magistrats, **l'ATIGIP permet à une majorité de répondants d'accéder à une veille sectorielle (actualité législative, administrative, des associations etc.)**.
- Concernant l'accès à l'information, **un effet « hiérarchie » peut être perçu** dans la différence entre les réponses des personnels opérationnels et des DPIIP (moindre effet sur les personnes opérationnels). Cette donnée est confirmée par les plus forts taux de personnels opérationnels répondants déclarant avoir peu ou pas de liens avec l'ATIGIP.

Répondants	ont améliorés leur connaissance globale sur les dispositifs de réinsertion grâce à l'ATIGIP	accèdent aux actualités sur les sujets de l'Agence
Chefs d'ateliers	+50%	+55%
Référents	+80%	+80%
DSP	+60%	+60%
Directeurs (DAP & DPJJ)	+50%	+55%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+40%	+30%
Magistrats	+45%	+30%

**489 répondants**

Comparativement aux réponses obtenues sur les autres EFFETS (interconnexion, accès aux outils, changement de représentation et de pratiques), cet EFFET de l'ATIGIP sur l'amélioration des connaissances est le plus confirmé par la présente étude.

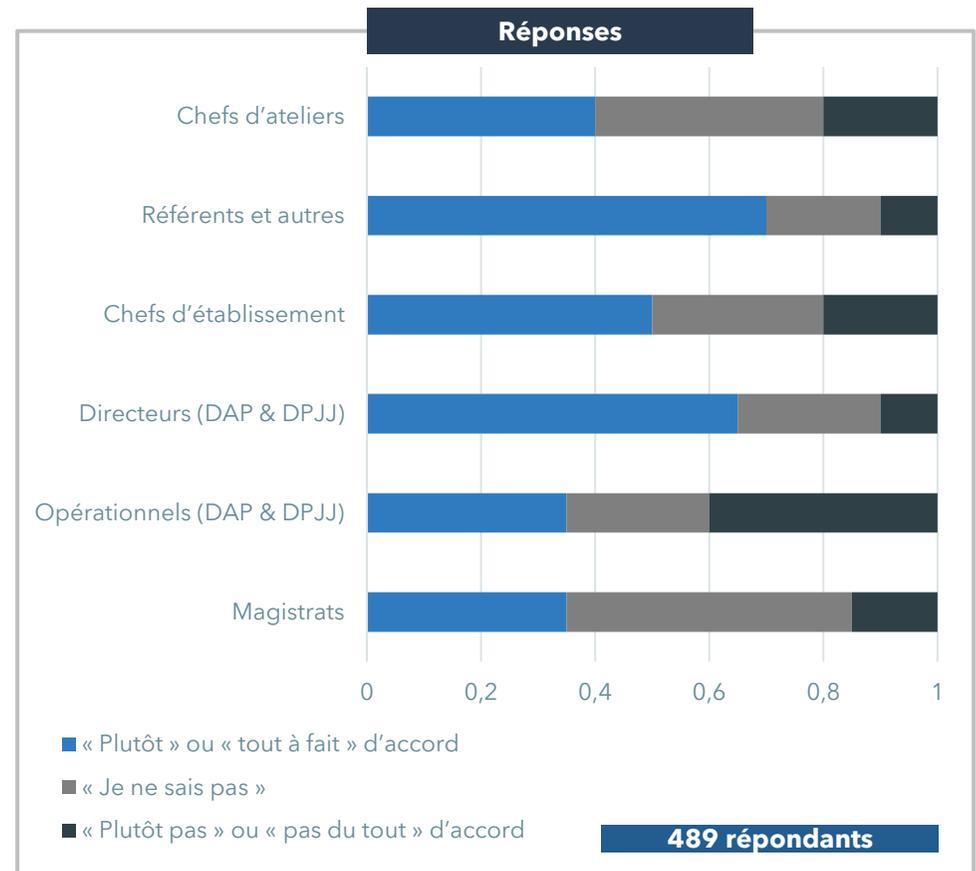
# Diffuser des informations

## 2. Pédagogie et appropriation des contenus de l'ATIGIP

Diriez-vous que vous sans être expert, il est facile de s'approprier les contenus de l'ATIGIP ?

### Points clés du questionnaire

- **Des retours positifs sur les contenus produits par l'ATIGIP** avec une minorité de répondants (toutes populations confondues) considérant que sans être expert il n'est pas facile de s'approprier les contenus de l'ATIGIP.
- Dans le détail, quelle que soit la population retenue, **les répondants sont plus nombreux à considérer positivement la pédagogie des contenus de l'ATIGIP que l'inverse.**
- **Le pourcentage élevé de réponses « je ne sais pas » de certaines populations** (notamment les magistrats), renvoi aux proportions de populations ayant peu ou pas de liens avec l'ATIGIP et ainsi ne pouvant ou ne souhaitant pas se prononcer sur ces contenus.





3.4

**Donner accès à des OUTILS & RESSOURCES facilitant la réalisation des missions des parties prenantes -**  
*Connaissance et utilisation des outils & ressources*

# Donner accès à des OUTILS & RESSOURCES

## 1. Accès à des outils & ressources grâce à l'ATIGIP

### Points clés du questionnaire

- **Des premiers effets sur l'accès aux outils et aux ressources** (outils informatiques, fiches et guides pratiques, supports de communication etc.) avec au minima ¼ des répondants (sur la population magistrats) et la majorité des référents, DSP et Directeurs (DAP/DPJJ) témoignant d'un effet de l'ATIGIP sur ce plan.
- Pour la majorité des répondants, hors magistrats, l'ATIGIP permet d'avantage **d'orienter vers des outils & ressources** (documentation, outils de communication / de formation etc.) **que d'apporter des outils conçus par l'Agence elle-même.**
- **Concernant la population des opérationnels, la question de l'utilité perçue pour leur propre activité des outils apportés par l'ATIGIP (en particulier TIG 360°) serait à approfondir ultérieurement** notamment pour expliciter la différence entre le taux de répondants estimant que l'ATIGIP leur apporte des outils utiles à leur activité (+20%) mais sachant tout de même accéder à l'outil TIG 360° (+60%).

Répondants	Je repère et accède à des outils & ressources (documentation, outil de communication, de formation)	L'ATIGIP m'a apporté des outils utiles à mon activité
Chefs d'ateliers	+45%	+45%
Référents	<b>+90%</b>	<b>+60%</b>
DSP	<b>+60%</b>	+40%
Directeurs (DAP & DPJJ)	<b>+50%</b>	+30%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+35%	+20%
Magistrats	+25%	+35%

**489 répondants**

Comparativement aux autres EFFETS et à l'exception notable de TIG 360°, l'accès aux outils ne semble pas être L'EFFET le plus perçu par les parties prenantes de l'Agence.



# Donner accès à des OUTILS & RESSOURCES

## 2. Zoom sur l'outil TIG 360°

### Le déploiement de l'outil TIG 360°

- **Une notoriété de TIG 360° très forte**, avec plus de 80% des répondants, toutes populations confondues déclarant connaître l'outils.
- **Une adoption de l'outils non finalisée** avec des taux de connaissance des fonctionnalités et de capacité à accéder à l'outil moindre (entre 15 et 40 points de moins).
- DAP & DPJJ confondus, un potentiel décalage entre les Directeurs et les personnels opérationnels sur l'adoption de l'outil par leurs collaborateurs : +70% des Directeurs (DAP & DPJJ) estiment que leurs collaborateurs concernés savent accéder à l'outils quand « seuls » 60% des opérationnels déclarent savoir y accéder. Cette proportion plus faible serait à mettre en regard du nombre de ces répondants étant effectivement concernés par l'outils.

Répondants	Connaissent TIG 360°	Eux-mêmes ou leur collaborateurs / interlocuteurs concernés connaissent les fonctionnalités	Eux-mêmes ou leur collaborateurs / interlocuteurs concernés savent y accéder
RT TIG uniquement	<b>+80%</b>	+50%	+45%
Directeurs (DAP & DPJJ)	<b>+95%</b>	<b>+80%</b>	<b>+70%</b>
Opérationnels (DAP & DPJJ)	<b>+80%</b>	+55%	+60%
Magistrats	<b>+80%</b>	+50%	+40%

**331 répondants**

A noter que certains commentaires rédigés en fin de questionnaire ou entendus lors des focus group semblent indiquer que l'ATIGIP est parfois associée quasi-exclusivement à l'outil TIG 360°, notamment par les magistrats.



# Donner accès à des OUTILS & RESSOURCES

## 3. Les commentaires sur les outils de l'ATIGIP

### Points clés

#### Suggestions liées à TIG 360° :

- **Magistrat #1** : « Une newsletter sur les apports présents sur la Plateforme, une veille sur la situation locale par ressort du TJ »
- **Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation #1** : « Accélérer le développement de la plateforme 360° pour que son utilisation soit plus utile et régulière de la même manière que les CPIP utilisent APPI et Genesis par exemple. »
- **Magistrat #2** : « Assurer une présentation de la plateforme dans toutes les juridictions »
- **DPIP ou DFSPIP** : « Plus de débouchés en termes de postes TIG, moins de communication sur TIG 360° »

#### Autres suggestions sur les outils de l'ATIGIP (création, adaptation ou autre) :

- **Référent territorial TIG #1** : « Adapter ses outils à la ruralité , toutes les demandes de l'ATIGIP ne sont pas à l'image des territoires entendre que le développement se fera à deux vitesses entre un territoire comme les grandes métropoles et la Creuse »
- **Référent territorial TIG #2** : « Depuis novembre 2019 nous demandons un guide du financement qui n'arrive pas....Les calendriers ne sont pas respectés donc maintenant je ne préviens plus les partenaires ou les collègues de quoi que ce soit car à chaque fois il y a des modifications (décret d'application, gestion opérationnelle du TIG par CPIP via TIG 360,guide financement, etc.....). »
- **Référent interrégional de l'insertion professionnelle #1** : « Établir des fiches réflexes plutôt que des guides trop long et peu lus par nos partenaires. »
- **Référent interrégional de l'insertion professionnelle #2** : « Format moins dense fiche résumé e »
- **Référent territorial TIG #3** : « Travailler sur des formats plus courts pour les partenaires et institutions extérieures. »





3.5

**Changer les regards, les discours et les pratiques**  
*Sensibilisation, évolution des représentations et des pratiques*

# Sensibilisation et évolution des représentations et pratiques

## 1. De premiers indices d'une évolution des discours et des pratiques

La dynamique d'installation dans son écosystème de l'ATIGIP, étudiée dans la présente étude, nous invite à appréhender les premiers effets de l'ATIGIP sur son écosystème moins de 3 ans après sa création sous le prisme de la CAPACITE à faire évoluer ses parties prenantes. **Les réponses des personnes ayant effectivement fait évoluer leurs discours ou pratiques, nous permettent de valider le fait que l'ATIGIP est bien CAPABLE d'amener ces transformations.**

### Les effets étudiés

#### Evolution des représentations

#### Évolution des discours

#### Évolutions des pratiques

### Les éléments concrets observés

**43 magistrats** considèrent que L'ATIGIP leur a donné ENVIE de se renseigner davantage sur les possibilités de prononcer des peines de TIG ou d'orienter des PPSMJ sur des dispositifs d'accompagnement à la réinsertion professionnelle

**24 DSP, 11 chefs d'ateliers et 8 CPIP** considèrent que l'ATIGIP les a amenés à faire évoluer leur DISCOURS sur la mesure de TIG et/ou les programmes de réinsertion professionnelle en prison des personnes condamnées

**13 DSP et 10 magistrats** considèrent que le travail de l'ATIGIP leur a effectivement FAIT CHANGER certaines de leurs pratiques

**De premiers indices qui confirment la capacité de l'Agence à faire changer les discours et pratiques, mais indiquent également le travail restant à accomplir pour atteindre une évolution systémique**

# Sensibilisation et évolution des représentations et pratiques

## 2. Zoom sur les réponses de la DAP et de la DPJJ

### Points clés du questionnaire

Le tableau ci-contre présente les réponses des personnels de la DAP et de la DPJJ à la question des changements dans leurs actions liés à l'ATIGIP, 3 niveaux de lecture sont possibles :

1. Par **type d'effet** : l'effet semblant être le plus confirmé, tous répondants confondus, concerne la reprise de bonnes pratiques partagées par l'Agence. Les évolutions de discours sont moins confirmées par 3 des 4 populations étudiées ici.
2. Par **niveau hiérarchique des répondants** : les Directeurs (DAP & DPJJ) sont plus nombreux que les personnels opérationnels à confirmer un effet sur la reprise de bonnes pratiques (30% vs 15%)
3. Par **Direction d'appartenance** : si on ne distingue pas de différence entre personnels opérationnels des 2 Directions, les DPIP & les Directeurs au sein de la DPJJ répondants divergent dans leurs réponses. Les Directeurs au sein de la DPJJ répondants sont 4 sur 9 à déclarer avoir fait évoluer 1) leur discours et 2) leurs pratiques contre respectivement 4 et 2 sur 37 pour les DPIP. **Le faible échantillon de Directeurs au sein de la DPJJ ayant répondu incite néanmoins à la prudence quant à l'analyse statistique et la comparaison avec les DPIP.**

### Réponses

Les Répondants	Directeurs		Personnels Opérationnels	
	DAP (DPIP / DFSPIP)	DPJJ (Directeurs au sein de la DPJJ)	DAP (CPIP)	DPJJ (Directeurs de service & éducateurs PJJ)
ont fait évoluer leur discours	+10%	<b>+40%</b>	+10%	+10%
ont repris des bonnes pratiques partagées par l'ATIGIP	+30%	+30%	+15%	+15%
ont effectivement changés leurs pratiques	+5%	<b>+40%</b>	+15%	+15%
	<b>37</b>	<b>9</b>	<b>65</b>	<b>58</b>
	<b>169 répondants</b>			

# Sensibilisation et évolution des représentations et pratiques

## 3. Comparaison entre parties prenantes

### Points clés du questionnaire

**Une grande hétérogénéité de réponses :** à la lecture du tableau ci-dessous il est possible de distinguer 3 groupes de répondants.

1. Le premier groupe est composé des **référénts de l'ATIGIP** sur lesquels **cette dernière a un fort effet en termes d'évolution des discours (+75%) et des pratiques (+85%)**.
2. **Un 2<sup>e</sup> groupe constitué des DSP et chefs d'ateliers.** Ces acteurs présentent des niveaux de réponses comparables sur les 3 items étudiés ici. L'effet de l'Agence sur cette population est centré **sur le partage de bonnes pratiques** qu'ils sont entre 40% et 50% à reprendre. Une moindre proportion estime avoir fait évoluer son discours (35-45%) et une minorité déclare avoir effectivement changé des pratiques existantes (entre 15-25%).
3. **Le 3<sup>e</sup> groupe est formé des Directeurs et personnels opérationnels (DAP & DPJJ) et des magistrats sur lesquels l'ATIGIP a un plus faible effet en termes d'évolution des discours et des pratiques** (entre 5%-15% ont fait évoluer l'un et/ou l'autre). Ici aussi, le partage de bonnes pratiques semble être l'impact le plus visible par les répondants (concernant 15% des opérationnels et des magistrats).

Répondants	ont fait évoluer leur discours	ont repris des bonnes pratiques partagées par l'ATIGIP	ont effectivement changé leurs pratiques	
Chefs d'ateliers	+45%	<b>+50%</b>	+25%	<b>Soit 7 personnes</b>
Référénts	<b>+75%</b>	<b>+90%</b>	<b>+85%</b>	<b>Soit 62 personnes</b>
DSP	+35%	+40%	+15%	<b>Soit 13 personnes</b>
Directeurs (DAP & DPJJ)	+15%	+25%	+10%	<b>Soit 5 personnes</b>
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+10%	+15%	+15%	<b>Soit 21 personnes</b>
Magistrats	+15%	+15%	+5%	<b>Soit 11 personnes</b>
				<b>489 répondants</b>

Les EFFETS de l'ATIGIP sur les changements de représentations, discours ou pratiques sont les moins perçus par l'ensemble des répondants.



3.6

## **L'ATIGIP : Agence en quête d'influence sur son écosystème –** *Perception de l'influence de l'ATIGIP par ses parties prenantes*

# Perception de l'influence de l'ATIGIP par ses parties prenantes

## 1. L'influence de l'ATIGIP sur son écosystème

### Points clés du questionnaire

**La contribution de l'ATIGIP à l'évolution de l'action des services est largement identifiée par les Directeurs et les référents** (entre 55%-85% d'accord avec la proposition). Les personnels opérationnels et les Chefs d'atelier perçoivent moins clairement cette contribution.

**L'influence de l'ATIGIP sur l'évolution des politiques publiques est clairement identifiée par les chefs d'ateliers, DSP et les référents** quand les DPIP sont plus partagés sur la question. Les personnels opérationnels et les magistrats ne perçoivent pas ici non plus de contribution de l'Agence à l'évolution des politiques publiques.

**Enfin, l'influence de l'ATIGIP sur la société civile ne se constate pas encore pour une majorité de répondants**, toutes populations confondues à l'exception des référents. Ces derniers placent néanmoins cet influence derrière celle que peut avoir l'Agence sur les politiques publiques ou sur l'évolution de la DAP / DPJJ.

Les répondants estiment que	l'ATIGIP contribue à l'évolution de la DAP/DPJJ	l'ATIGIP influence l'évolution des politiques publiques	l'ATIGIP influence la société civile
Chefs d'ateliers	+45%	<b>+65%</b>	+25%
Référents	<b>+85%</b>	<b>+85%</b>	<b>+65%</b>
DSP	<b>+75%</b>	<b>+65%</b>	+35%
Directeurs (DAP & DPJJ)	<b>+60%</b>	+45%	+20%
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+35%	+20%	+20%
Magistrats	NA	+25%	+15%

**489 répondants**



# Perception de l'influence de l'ATIGIP par ses parties prenantes

## 2. Comparaisons des réponses des différentes parties prenantes

### Points clés du questionnaire

#### Une disparité de réponses en fonction des acteurs sondés avec 3 groupes homogènes :

- Avec un taux d'accord compris entre 65% et 85% (à l'exception de la reconnaissance de l'ATIGIP comme expert dans le système juridique et carcéral), **les référents ont une vision « positive » de l'action de l'ATIGIP** et constatent dans leur majorité les différents effets proposés dans l'étude.
- **Les chefs d'ateliers, DSP, DPIIP et Directeurs au sein de la DPJJ sont partagés sur la majorité des effets proposés** avec des taux d'accord proches de 50%. Ils sont néanmoins moins nombreux à considérer que l'Agence est reconnue en tant qu'experte dans son écosystème et a un effet sur la société civile (environ 1 répondant sur 4).
- **Les personnels opérationnels et les magistrats présentent, toutes questions confondues, des taux d'accord plus faibles, autour de 25%**. Ces taux peuvent s'expliquer en partie par une méconnaissance de l'Agence et de son travail (forts pourcentages de réponses « Je ne sais pas » aux différentes propositions : entre 20 et 60% des réponses) ainsi que de moindre liens avec l'ATIGIP.

Les répondants estiment que	l'ATIGIP est connue par les acteurs du système judiciaire et carcéral ou par vos interlocuteurs	l'ATIGIP est reconnue en tant qu'expert	sans être expert il est facile de s'approprier les contenus de l'ATIGIP	l'ATIGIP contribue à l'évolution de la DAP/DPJJ	l'ATIGIP influence l'évolution des politiques publiques	l'ATIGIP influence la société civile
Chefs d'ateliers	+40%	+25%	+40%	+45%	<b>+65%</b>	+25%
Référents	<b>+70%</b>	+45%	<b>+80%</b>	<b>+85%</b>	<b>+85%</b>	<b>+65%</b>
DSP	+40%	+35%	+50%	<b>+75%</b>	<b>+60%</b>	+35%
Directeurs (DAP & DPJJ)	<b>+60%</b>	<b>+15%</b>	<b>+60%</b>	<b>+60%</b>	+45%	<b>+20%</b>
Opérationnels (DAP & DPJJ)	+25%	<b>+10%</b>	+35%	+35%	+25%	<b>+20%</b>
Magistrats	+30%	<b>+20%</b>	+35%	NA	+25%	<b>+15%</b>



5

# Enseignements & Perspectives

# Enseignements & Perspectives

Ce que l'équipe de l'ATIGIP retient de l'étude...

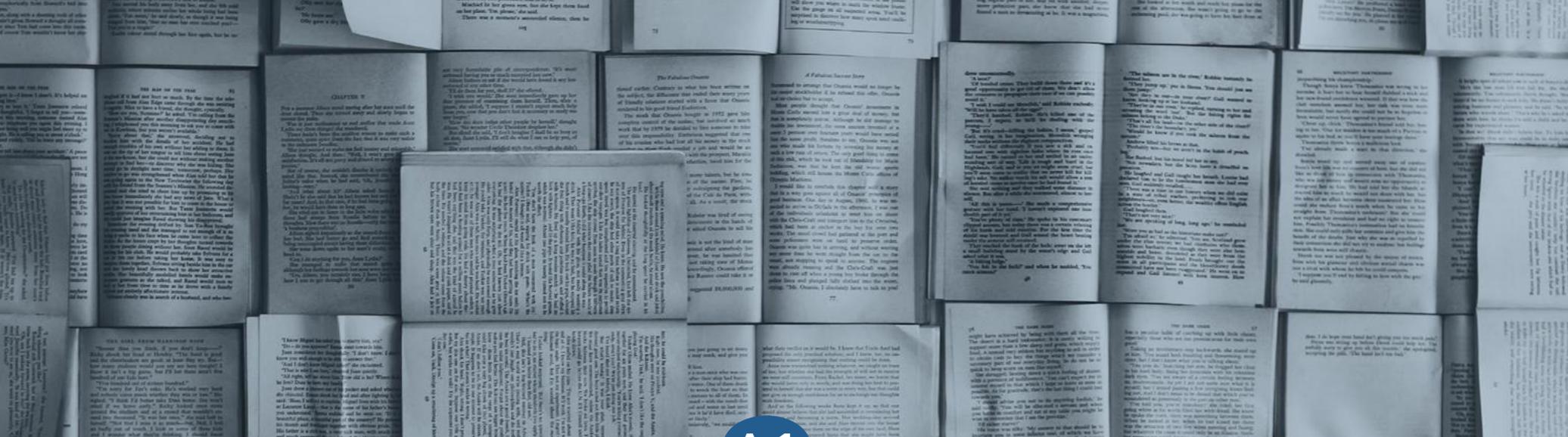
**L'équipe de l'ATIGIP tire 6 enseignements principaux de cette étude :**

- **Le chemin restant à parcourir entre les effets attendus** (les ambitions) **et leur réalisation semble encore important** (connaissance encore insuffisante par nombre de professionnels des dispositifs et outils déjà disponibles).
- **Le travail de terrain** (les rencontres) **paraît plus efficace que la diffusion de supports quels qu'ils soient** ; travail mis cependant en suspens en raison des contraintes liées à la gestion de la pandémie.
- **La stratégie de sensibilisation, d'information et de formation de la hiérarchie semble montrer ses limites** (elle pose notamment la question du relais auprès des échelons encadrés ?).
- Un effort supplémentaire reste à fournir pour **décliner en fiches-réflexes directement exportables** les guides et autres supports.
- L'étude révèle **des demandes de formation et de soutien opérationnel auxquelles il faudra répondre.**
- **Le rôle d'interconnexion** autour des sujets portés par l'Agence est attendu par de nombreux acteurs et est **à renforcer.**



# Annexes





A.1

# Détail de la méthodologie



# Détail de la méthodologie

## 1. Un dispositif d'étude mixte



### Été 2021 : Travaux qualitatifs

- Menés via l'organisation de **7 focus group et 2 entretiens** avec les parties prenantes de l'ATIGIP, mobilisant plus de 45 contributeurs individuels

#### Les parties prenantes rencontrées

##### CONSTITUTION DES FOCUS GROUP :

- Membres du Comité d'Orientation Stratégique de l'ATIGIP
- Équipes de l'ATIGIP
- Réseaux et référents de l'ATIGIP
- Acteurs du ministère de la Justice - DAP & DPJJ
- Acteurs du Travail pénitentiaire et du TIG (entreprises accueillantes de TIG et productrice en prison)
- Acteurs de l'insertion et de la formation des PPSMJ (associations, EI, OF etc.)

##### PERSONNES RENCONTREES EN ENTRETIENS :

- PPSMJ : 2 bénéficiaires du parcours de l'association Permis De Construire

### Octobre - novembre 2021 - Travaux quantitatifs

- 1 enquête par questionnaires réalisée auprès des parties prenantes de l'Agence - plus de 480 répondants individuels.
- Enquête envoyée à plus de 19 000 interlocuteurs.

#### Les parties prenantes interrogées dans l'étude quantitative

##### Les parties prenantes ayant un lien hiérarchique ou fonctionnel avec l'ATIGIP

Chefs d'atelier  
**23 réponses**

RT TIG - **53 réponses**

R2IP - **11 réponses**

Référents locaux du travail en établissement pénitentiaire / officiers en charge des activités travail et formation  
**43 réponses**

DPIPPR - **3 réponses**

DME - **5 réponses**

##### La DAP et la DPJJ

DAP

DPJJ

##### Personnel encadrant :

DPIP / DFSP  
**37 réponses**

DSP / Chefs d'établissements pénitentiaires  
**57 réponses**

Directeurs au sein de la DPJJ  
Et  
Directeurs PJJ  
**9 réponses**

##### Personnel opérationnel :

Conseillers pénitentiaire d'insertion et de probation  
**65 réponses**

Directeurs de service  
**27 réponses**

Éducateurs PJJ  
**31 réponses**

##### Les acteurs du système judiciaire

Magistrats  
**125 réponses**



# Détail de la méthodologie

## 2. Les données collectées et la représentativité de l'échantillon



Malgré **un volume de réponse satisfaisant**, permettant de mettre en évidence de premières tendance...

...l'étude **n'atteint le seuil de représentativité statistique** sur aucune des populations sondées...

... les résultats présentés sont donc à appréhender comme des **premières indications**.

### Calcul du seuil de représentativité :

- $[Z^2 * P * (1-P) / E^2] / [1 + [Z^2 * P * (1-P) / E^2 N]]$
- N : Taille de la population (nombre d'inscrits)
- E : Marge d'erreur, fixée ici à 5 % selon les conventions statistiques courantes
- Z : Niveau de confiance, fixé ici à 95% selon les conventions statistiques courantes et correspondant à un score de 1,96
- P : Part de la population présentant les caractéristiques étudiées, fixée ici à 0,5 par défaut.

#	DESTINATAIRES	Nombre de réponses reçues / taille de la population sondée	Taux de réponse	Seuil de représentativité
1	Chefs d'atelier	23 réponses / 48 Chefs d'atelier	48%	43 réponses
2	DSP/chefs d'établissements pénitentiaires	57 / 540	11%	240 réponses
3	DPIP / DFSP Directeurs au sein de la DPJJ	37 / 90 9 / 55	41% 16	74 réponses 49 réponses
4	Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) Directeurs de service PJJ Educateurs PJJ	65 / 5600 27 / 230	1% 12%	360 réponses 145 réponses
		31 / 4500	1%	355 réponses
5	Magistrats	118 / 8 000	1%	367 réponses
6	Référents territoriaux du travail d'intérêt général	53 / 72	74%	61 réponses
	Référents locaux du travail en établissement pénitentiaire / officiers en charge des activités travail et formation	43 / 190	23%	128 réponses
	Référents interrégionaux de l'insertion professionnelle (R2IP)	11 / 20	55%	20 réponses
	DPIPPR	3 / -	-	-
	DME	5 / 9	56%	9 réponses
	<b>TOUS</b>	<b>489</b>	<b>1%</b>	

# Détail de la méthodologie

## 3.1 Biais & Limites de l'étude

### La difficulté d'évaluation d'actions d'influence...

L'évaluation d'actions d'influence soulève des difficultés spécifiques que nous présentons ci-dessous afin que lecteur puisse apprécier au mieux les résultats de la présente étude...

**Du fait de leur nature complexe, les activités d'influence de l'ATIGIP ne peuvent pas être évaluées comme des actions de service « conventionnelles »**

- **Les processus de changements sociaux, politiques ou réglementaires sont complexes et non linéaires.** Beaucoup d'efforts peuvent ainsi être consentis dans une action d'influence pendant une longue période sans résultats tangibles, avant une rupture amenant des évolutions radicales.
- **Ces processus de changements impliquent un large ensemble de parties prenantes,** à la fois destinataires de l'action d'influence et acteurs à part entière de la dynamique de changement. Le rôle et la contribution de chacun peut être difficile à démêler.
- **Les résultats d'une action d'influence sont donc souvent diffus et inscrits dans le temps long.** De nombreux résultats directs et indirects doivent être pris en compte : ils sont souvent d'importance équivalente dans les changements recherchés.
- **La question de l'attribution se pose de façon très complexe dans les actions d'influence :** les liens causaux entre l'activité d'une organisation et des évolutions systémiques sont très difficiles à démontrer de façon robuste.

**Un ensemble de précautions méthodologiques doivent donc être prises pour évaluer pertinemment les actions d'influence de l'Agence**

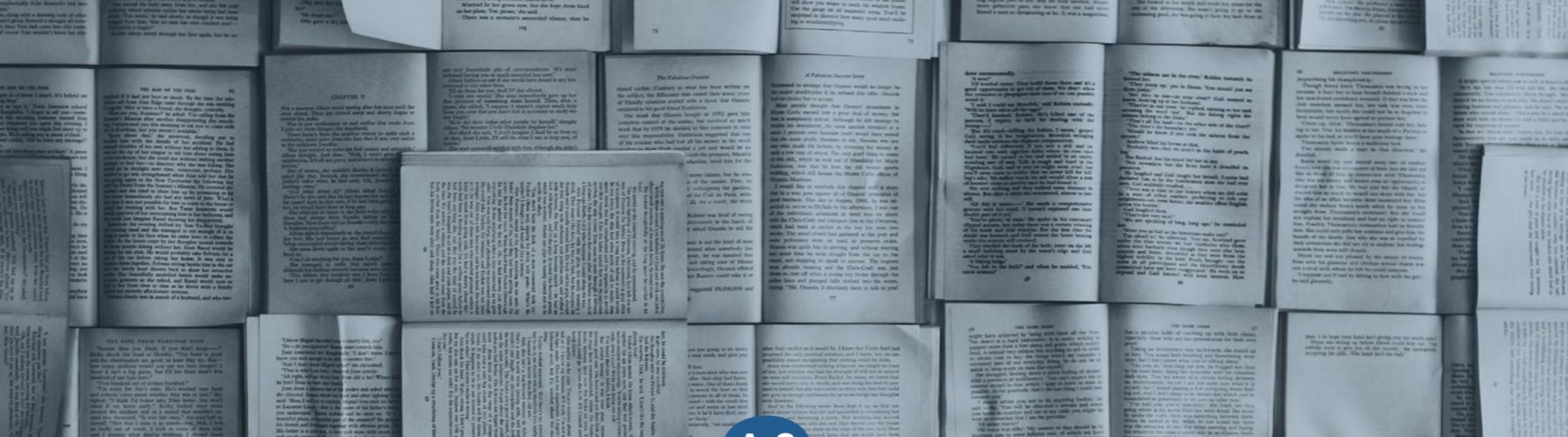
- **Choisir des outils de collecte et d'analyse de données à même de saisir la complexité** des parties prenantes, des actions et des résultats étudiés. Se préparer à travailler avec des informations incomplètes et des chaînes causales difficilement démontrables.
- **Définir un périmètre d'évaluation aussi large que possible** - à la fois en termes de période étudiée et en termes de parties prenantes prises en compte. Favoriser une approche historique des processus étudiés et favoriser une compréhension élargie des résultats.
- **En termes de performance, évaluer les actions en fonction de leur contribution aux changements sociaux d'ensemble** et non pas à l'aune de leur résultats directs et tangibles.

# Détail de la méthodologie

## 3.2 Biais & Limites de l'étude

Au regard des éléments présentés dans la page précédente, plusieurs biais et limites inhérents au dispositif d'étude mis en place doivent être portés à l'attention des lecteurs(trices), de façon à ce qu'ils(elles) puissent les prendre en compte dans leur appréciation des résultats. Ces biais et limites ont été identifiés en lien avec les ouvrages méthodologiques des sciences de gestion (THIETART et al. 2014) ainsi qu'avec les publications référentes autour de l'évaluation d'impact social (ex. centre de ressources de l'AVISE).

- **L'absence de représentativité de l'échantillon quantitatif:** Si le volume total de réponse à l'enquête se révèle globalement satisfaisant (près de 480), on rappelle cependant que le seuil de représentativité statistique n'est atteint pour aucune des populations sondées. Cet état de fait a parfois conduit à analyser des sous-échantillons de répondants particulièrement peu fournis (on peut citer par exemple les différentes catégories de Référents) conduisant à des résultats peu robustes. L'analyse des effets sur certains sous-groupes de répondants (comme les Directeurs au sein de la DPJJ) ne sauraient notamment pas être considérés comme significatifs. Le parti pris des auteurs a été de restituer malgré tout ces éléments à titre indicatif - afin notamment de nourrir la réflexion au sein de l'ATIGIP.
- **Les modalités de diffusion de l'enquête:** Afin d'appréhender l'installation de l'ATIGIP dans son écosystème, les questionnaires d'enquête ont été envoyés à un large ensemble de destinataires dont les liens avec (et la connaissance préalable de) l'ATIGIP n'étaient pas connus. Cette diffusion « à l'aveugle » a probablement amené à une sur-représentation dans l'échantillon de publics connaissant mieux et/ou étant plus fortement mobilisés autour de l'ATIGIP que l'ensemble de leurs pairs. Les auteurs considèrent ainsi que les données collectées peuvent refléter l'avis des personnes plus « proches » ou favorables à l'ATIGIP, souhaitant prendre du temps pour répondre à sa sollicitation, ou au contraire des personnes les plus critiques quant à l'action de l'Agence et souhaitant exprimer une insatisfaction.
- **La relative insuffisance du matériau qualitatif :** Malgré le volume conséquent de personnes mobilisées dans le cadre des focus groups (plus de 45), le matériau recueilli reste globalement insuffisant pour éclairer la très grande diversité des parties prenantes de l'Agence, de leurs interactions avec l'Agence et de leurs perceptions quant aux effets de celles-ci. Le matériau qualitatif est utilisé dans l'étude avant tout à des fins illustratives, mais ne permet pas ou peu d'analyse plus approfondie. Les auteurs suggèrent que l'analyse approfondie de l'influence de l'Agence pourrait reposer sur une méthodologie différente (ex. méthode dite « Bellwether »).
- **L'absence d'analyse contrefactuelle :** De façon générale, le dispositif d'étude ne prévoit pas de groupe de comparaison ad hoc, i.e. de collecte de données réalisée auprès de personnes aux caractéristiques comparables à celles des parties prenantes de l'ATIGIP mais n'étant pas exposées à son action. En fonction de la définition retenue par le lecteur, le présent rapport restitue ainsi les Résultats de l'Agence (effets survenant parmi ses parties prenantes) mais n'apporte pas de conclusion sur les Impacts de l'Agence (effets attribuables à l'Agence).



A.2

# Le référentiel de l'étude



## Les bénéficiaires et leurs besoins

### PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

- Un taux de récidive constaté 5 ans après la libération s'élevant à 59% (lié notamment à l'éloignement du marché de l'emploi, l'absence de logement et aux difficultés administratives rencontrées)\*

- Des freins à la réinsertion professionnelle et sociale durable (liés à un défaut d'employabilité tant en termes de formation que d'expérience professionnelle, à un manque d'offres de parcours de réinsertion permettant d'y remédier)

### ACTEURS DU SYSTÈME JUDICIAIRE (Magistrats)

- Un besoin d'information sur les dispositifs alternatifs à la prison existants et sur les parcours de réinsertions possibles et offres des partenaires de l'ATIGIP sur un territoire donné (formation, travail pénitentiaire, etc.).

### LEGISLATEUR

- Un besoin d'information global pour faire évoluer le cadre normatif dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux de TIG, formation et travail pénitentiaire

### SOCIÉTÉ CIVILE

- Un besoin de sensibilisation pour faire évoluer les représentations sur les PPSMJ et le travail pénitentiaire
- Un besoin d'accompagnement des employeurs pour accueillir des PPSMJ, peines de TIG ou recourir au travail pénitentiaire

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE - DAP & DPJJ

- Une surpopulation carcérale endémique (en raison d'un taux de réponse pénale élevé) avec un taux d'occupation moyen de 140% dans les maisons d'arrêt
- Des besoins organisationnels divers pour adapter son action au cadre normatif, aux besoins liés à la réinsertion des PPSMJ

### Acteurs de l'accompagnement des PPSMJ (associations, EI, OF etc.)

- Un besoin d'intermédiation avec la DAP
- Des besoins de soutien (financement, formation, outils, information etc.) pour mener à bien leur missions en partenariat avec la puissance publique

## Les actions de l'ATIGIP

### 1 Pilotage, coordination et financement de projets :

- Développement des outils TIG 360° et Ipro 360° ainsi que du label PEPS
- Financement des associations partenaires de l'ATIGIP
- Pilotage, coordination et financement des expérimentations sur les sujets de l'ATIGIP
- Développement de parcours d'insertion et de contenus de TIG

### 2 Animation d'un réseau de partenaires à l'interface entre le monde pénitentiaire et la société civile :

- Animation et promotion du réseau des référents TIG
- Facilitation des relations entre les acteurs du travail pénitentiaire en prison et en dehors (avec le réseau de partenaires)
- Intermédiation entre milieu associatif et l'administration (dont le projet InSERRE)

### 3 Production et mise à disposition de connaissances :

- Développement de formations et des outils de formation
- Accompagnement de formateurs dans le déploiement des dispositifs

### 4 Actions de communication internes et externes

- Promotion de la formation en prison, de l'emploi pénitentiaire et des TIG auprès des parties prenantes « internes » (dont magistrats, avocats et PPSMJ)
- Sensibilisation des acteurs de la société civile ayant vocation à travailler avec la DAP ou à accueillir des PPSMJ ou ex-PPSMJ pour développer les débouchés professionnels
- Proposition d'une stratégie globale sur le TIG et d'évolutions législatives sur les sujets de réinsertion professionnelle des PPSMJ

## Les effets attendus

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE - DAP & DPJJ

- Une baisse de la surpopulation carcérale
- Une meilleure prise en compte structurelle des sujets liés à la réinsertion professionnelle des PPSMJ et du TIG
- Le développement des partenariats et de la coordination autour du parcours des PPSMJ

### Acteurs de l'accompagnement des PPSMJ (associations, EI, OF etc.)

- Un renforcement des capacités (renforcement de la visibilité et de la crédibilité, renforcement des équipes et des partenariats, amélioration de la pérennité économique, changement d'échelle des projets et capacité d'innovation accrue)

### ACTEURS DU SYSTÈME JUDICIAIRE (Magistrats)

- Une augmentation des peines de TIG prononcées en alternative à l'emprisonnement
- Une meilleure orientation des PPSMJ vers des parcours de réinsertion professionnelle (travail, formation, accompagnement etc.)

### LEGISLATEUR

- Des évolutions du cadre normatif dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux de TIG, de formation et travail pénitentiaire

### SOCIÉTÉ CIVILE

- Des changements de représentations sur les PPSMJ, les TIG et le travail pénitentiaire
- Des évolutions dans les pratiques de consommation, de recrutement, de production, de communication etc.

### PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

- Un accès favorisé à l'emploi des PPSMJ permis par le développement de l'employabilité individuelle et l'évolution des représentations dans la société civile

- Une diminution du taux de récidive permis par l'amélioration des conditions d'accès à l'emploi et par l'offre accrue de parcours de réinsertion

# Détail des effets attendus par partie prenante

## 1. Les législateurs / régulateurs établissant le cadre normatif

Une des activités de l'ATIGIP décrite dans le décret de création de l'Agence en 2018 est de « proposer des évolutions législatives et normatives pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires ». Les acteurs recevant ces propositions sont donc une cible majeure pour l'Agence qui vise à augmenter leur niveau d'information, améliorer leurs connaissances sur ses sujets afin de **faire évoluer les textes de Loi, décrets, règlements, guides, circulaires et tout élément de doctrine encadrant ou orientant les actions des acteurs sur les sujets de l'Agence.**

Les besoins diagnostiqués		Les résultats et effets de l'ATIGIP
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Un besoin d'information du législateur sur les grands enjeux</b> liés à la réinsertion sociale et professionnelle des PPSMJ et les peines de TIG</li><li>▪ Un besoin d'éclairage sur les <b>limites du cadre normatif en vigueur</b></li><li>▪ <b>Un besoin de propositions d'évolutions</b> (règles, normes, mesures etc.)</li></ul>	 <p>Intervention de l'ATIGIP</p>	<p><b>Conditions pour produire des effets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>NOTORIETE &amp; LEGITIMITE de l'ATIGIP et de son travail</b> : les acteurs établissant le cadre normatif connaissent les actions de l'Agence et perçoivent les informations qu'elle produit comme légitimes et expertes.</li></ul> <p><b>Résultats de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>INTERCONNEXION des parties prenantes</b> : Grâce aux actions de l'ATIGIP, les acteurs établissant le cadre normatif connaissent les acteurs du champs du travail pénitentiaire, de la formation et de la réinsertion professionnelle pertinent à leur niveau d'action (national / local) ainsi que leur potentiel d'action pour les PPSMJ</li><li>▪ <b>Accès à l'INFORMATION et amélioration des CONNAISSANCES</b> : Grâce aux contenus produits par l'ATIGIP (notes, présentations, études etc.) et à la rencontre des acteurs pertinents, les acteurs établissant le cadre normatif disposent des informations et propositions adéquates pour éclairer leur prise de décision.</li></ul> <p><b>effets de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>SENSIBILISATION et évolution des REPRESENTATIONS</b> : Au vu des informations acquises, les acteurs établissant le cadre normatif perçoivent différemment le TIG, le travail et la formation en prison et se mobilisent en vue d'une évolution de discours ou de pratiques</li><li>▪ <b>Évolution des TEXTES DE LOI, DÉCRETS, RÈGLEMENTS, GUIDES, CIRCULAIRES ET ÉLÉMENTS DE DOCTRINE encadrant ou orientant les actions des acteurs sur les sujets de l'Agence.</b></li></ul>

# Détail des effets attendus par partie prenante

## 2. Les acteurs du système judiciaire

Un des premiers ensembles de bénéficiaires de l'Agence se compose des **acteurs du système judiciaire**. Les magistrats et des avocats sont clés dans le parcours des PPSMJ en ce sens qu'ils disposent d'une influence voire d'un pouvoir décisionnaire sur leur orientation vers des dispositifs (TIG, formation & travail pénitentiaire, dispositif d'accompagnement etc.). Au près de ces acteurs, l'action de l'Agence vise à augmenter l'accès à l'information, améliorer leurs connaissances sur des sujets de formation, de réinsertion professionnelle, de travail pénitentiaire et de peines de TIG afin de faire **évoluer leurs représentations, discours et pratiques**.

Les besoins diagnostiqués		Les résultats et impacts de l'ATIGIP
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Un besoin d'information sur les dispositifs alternatifs</b> à la prison existants</li><li>▪ <b>Un besoin d'information sur les parcours de réinsertions possibles et les offres des partenaires de l'ATIGIP sur un territoire donné</b> (formation, travail pénitentiaire, etc.)</li></ul>	 <p>Intervention de l'ATIGIP</p>	<p><b>Conditions pour produire des effets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>NOTORIETE &amp; LEGITIMITE de l'ATIGIP et de son travail</b> : Les magistrats connaissent les actions de l'Agence et perçoivent les informations qu'elle produit comme légitimes et expertes.</li></ul> <p><b>Résultats de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>INTERCONNEXION des parties prenantes</b> : Grâce aux actions de l'ATIGIP, les avocats et magistrats connaissent les acteurs et les dispositifs d'accompagnement de leur territoires et savent y orienter les PPSMJ</li><li>▪ <b>Accès à l'INFORMATION et amélioration des CONNAISSANCES</b> : Grâce aux contenus produits par l'ATIGIP et aux liens avec leurs pairs, les magistrats acquièrent de nouvelles informations et connaissances sur les sujets de l'Agence (information d'ordre général et circonstanciées sur les TIG et ses possibilités d'application sur un territoire, ses intérêts pour les PPSMJ, ses conditions de succès, les retours d'expériences disponibles etc.)</li><li>▪ <b>Accès à des OUTILS</b> : Les magistrats connaissent, accèdent à et utilisent les outils développés par l'ATIGIP tels que TIG 360°</li></ul> <p><b>Impacts de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>SENSIBILISATION et évolution des REPRESENTATIONS</b> : au vu des informations acquises, les magistrats perçoivent différemment le TIG, le travail et la formation en prison et se disent plus enclins à prononcer ces mesures</li><li>▪ <b>Évolution des DISCOURS, des PRATIQUES et des DECISIONS</b> : Du fait de représentations nouvelles et de l'accès aux outils adéquats, les avocats plaident plus fréquemment pour l'application de peines de TIG ou pour l'orientation de leurs clients vers des dispositifs de réinsertion et les magistrats prononcent des jugements en ce sens</li></ul>

# Détail des effets attendus par partie prenante

## 3. Le ministère de la Justice - DAP & DPJJ

Première bénéficiaire de son action, les directions du ministère de la Justice que sont la DAP et la DPJJ sont pour des raisons historiques et organisationnelles des parties prenantes majeures de l'ATIGIP. L'Agence a pour objectifs de provoquer des évolutions dans leur organisation et leurs activités pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la réinsertion sociale et professionnelle des PPSMJ et liés au TIG.

Les besoins diagnostiqués		Les résultats et effets de l'ATIGIP
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Une surpopulation carcérale endémique</b> (en raison d'un taux de réponse pénale élevé) avec un taux d'occupation moyen de 140% dans les maisons d'arrêt</li><li>▪ <b>Des besoins organisationnels divers</b> pour adapter leur action au cadre normatif et aux besoins liés à la réinsertion des PPSMJ : manques perçus en termes de partenariats, de moyens humains et financier, d'outils et de données ainsi que de capacités organisationnelles (pilotage de projet, conduite du changement etc.)</li></ul>	 <p>Intervention de l'ATIGIP</p>	<p><b>Conditions pour produire des effets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>NOTORIETE &amp; LEGITIMITE de l'ATIGIP et de son travail</b> : à tout niveau hiérarchique, les agents concernés connaissent les actions de l'Agence et perçoivent les informations qu'elle produit comme légitimes et expertes</li></ul> <p><b>Résultats de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>INTERCONNEXION des parties prenantes</b> : grâce aux actions de l'ATIGIP, la DAP et la DPJJ disposent d'un réseau de partenaires plus étendu et mobilisé. Elles intègrent pleinement les acteurs des champs du TIG, du travail pénitentiaire, de la formation et de la réinsertion professionnelle dans leur réflexion stratégique et dans les parcours des PPSMJ</li><li>▪ <b>Accès à l'INFORMATION et amélioration des CONNAISSANCES</b> : grâce aux contenus produits par l'ATIGIP et aux liens avec les partenaires, les agents, à tout niveau hiérarchique, acquièrent de nouvelles informations et connaissances relatives au sujet de la formation, de la réinsertion professionnelle, du travail pénitentiaire et des peines de TIG</li><li>▪ <b>Accès à des OUTILS</b> : les agents connaissent, accèdent à et utilisent les outils numériques (TIG 360° et lpro 360°) ou non (supports de communication, de formation, parcours TIG etc.) développés par l'ATIGIP</li></ul> <p><b>effets de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>SENSIBILISATION et évolution des REPRESENTATIONS</b> : au vu des informations acquises, les agents perçoivent différemment le TIG, le travail et la formation en prison et se mobilisent en vue d'une évolution de discours ou de pratiques</li><li>▪ <b>EVOLUTION DES ACTIONS et MONTÉE EN CAPACITÉ</b> : du fait de représentations nouvelles et de l'accès aux outils adéquats et d'appui au changement, l'organisation de la DAP et de la DPJJ évoluent pour améliorer la prise en comptes des sujets portés par l'ATIGIP</li></ul>

# Détail des effets attendus par partie prenante

## 4. Les acteurs de l'accompagnement des PPSMJ

De natures et de statuts variés, les acteurs de l'accompagnement des PPSMJ constituent un ensemble de structures présentant des besoins différents en fonction de leur champ d'action (accompagnement, formation, travail, insertion etc.), de leur secteur d'activité, de leur territoire d'action, de leur taille etc. Ils ont en commun de travailler avec et pour les PPSMJ ainsi qu'un certain niveau d'interaction avec la DAP. Ces acteurs regroupent les structures d'insertion (SIA, EI, chantier d'insertion etc.), de travail adapté, des organismes de formation ainsi que des associations proposant un accompagnement dans et hors les murs.

Les besoins diagnostiqués		Les résultats et effets de l'ATIGIP
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Des besoins de facilitation de la collaboration avec la DAP et la DPJJ</b> (appui lors de la mise en œuvre de projets)</li> <li>▪ <b>Des besoins d'interconnaissance entre pairs</b> (identification, échanges, partages de bonnes pratiques)</li> <li>▪ <b>Un besoin de notoriété et de légitimité</b> pour développer des partenariats et réaliser leur mission</li> <li>▪ <b>Des besoins de moyens humains &amp; financiers</b> pour réaliser leur mission</li> <li>▪ <b>Des besoins de données et d'outils</b> pour réaliser leur mission et collaborer avec leurs partenaires</li> </ul>	<p><i>Intervention de l'ATIGIP</i></p>	<p><b>Conditions pour produire des effets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>NOTORIETE &amp; LEGITIMITE de l'ATIGIP et de son travail</b> : les acteurs de l'accompagnement des PPSMJ connaissent les actions de l'Agence et perçoivent les informations qu'elle produit comme légitimes et expertes</li> </ul> <p><b>Résultats de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>INTERCONNEXION des parties prenantes</b> : grâce aux actions de l'ATIGIP, les acteurs de l'accompagnement des PPSMJ, connaissent leurs interlocuteurs dédiés au sein de la DAP et de la DPJJ et constituent un réseau mobilisable. Ils partagent leurs bonnes pratiques nationalement et coopèrent localement</li> <li>▪ <b>Accès à l'INFORMATION et amélioration des CONNAISSANCES</b> : grâce aux contenus produits par l'ATIGIP et aux liens avec leurs pairs, les acteurs de l'accompagnement des PPSMJ acquièrent de nouvelles informations et affinent leurs connaissances des sujets relatifs aux PPSMJ ainsi que leur compréhension du fonctionnement de la DAP et de la DPJJ</li> <li>▪ <b>Accès à des OUTILS</b> : Les acteurs de l'accompagnement des PPSMJ connaissent, accèdent à et utilisent les outils numériques (TIG 360° et Ipro 360°) ou non (supports de communication, de formation, parcours TIG etc.) développés par l'ATIGIP</li> </ul> <p><b>effets de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évolution des REPRESENTATIONS</b> : Au vu des informations acquises, les acteurs de l'accompagnement des PPSMJ perçoivent différemment certains aspects de leur activité et se mobilisent en vue d'une évolution de discours ou de pratiques</li> <li>▪ <b>MONTÉE EN CAPACITÉ</b> : Les acteurs sont mieux équipés ou préparés pour accompagner les PPSMJ. Ils adaptent leurs discours et programmes dans le sens d'une action plus efficace ou efficiente</li> </ul>

# Détail des effets attendus par partie prenante

## 5. La société civile

La société civile se définit comme la somme des acteurs extérieurs aux systèmes judiciaire & carcéral, notamment les citoyens – consommateurs et les entreprises-employeurs. Les principaux changements recherchés par l'Agence au sein de la société civile se rapportent aux représentations des PPSMJ, du système carcéral, du travail pénitentiaire et du TIG pour favoriser les comportements positifs et lever des craintes vis-à-vis des personnes en réinsertion professionnelle.

Les besoins diagnostiqués		Les résultats et effets de l'ATIGIP
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Des représentations souvent négatives de l'univers carcéral chez le grand public</b></li><li>▪ <b>Une représentation souvent négative du travail pénitentiaire chez le grand public</b></li><li>▪ <b>Des craintes liées au recrutement de PPSMJ chez les employeurs</b></li><li>▪ <b>Une faible connaissance des possibilités d'ouverture de poste de TIG ou de production en prison</b></li></ul>	<p><i>Intervention de l'ATIGIP</i></p>	<p><b>Conditions pour produire des effets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>NOTORIÉTÉ &amp; LEGITIMITÉ de l'ATIGIP et de son travail :</b> Les particuliers ont connaissances des initiatives grand public de l'Agence tel que le label Peps. Les employeurs identifient l'ATIGIP comme interlocuteur sur les sujets de TIG et de travail pénitentiaire. Les médias relayent les initiatives de l'Agence</li></ul> <p><b>Résultats de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Diffusion d'INFORMATION et amélioration des CONNAISSANCES :</b> Grâce aux actions de communication (label Peps etc.) menées par l'ATIGIP et à la mise à disposition de contenus et ressources, les citoyens sont exposés et ont accès à des informations fiables sur les peines de TIG (état des lieux, enjeux et évolution) et les thématiques liées à la réinsertion professionnelle des PPSMJ</li><li>▪ <b>INTERCONNEXION :</b> les acteurs de la société civile sans lien direct avec le monde carcéral (ex : distributeurs, recruteurs) ont une capacité accrue à communiquer, partager et coopérer avec les parties prenantes de l'ATIGIP (PPSMJ, SIAE, entreprises faisant produire en prison etc.).</li></ul> <p><b>effets de l'action de l'Agence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>SENSIBILISATION et évolution des REPRESENTATIONS :</b> le grand public comprend les grands enjeux liés à la réinsertion des PPSMJ, notamment l'importance de l'accès à l'emploi et les freins à lever au niveau individuel et collectif. Les employeurs connaissent l'intérêt et les contraintes de la création de poste de TIG et du recrutement de PPSMJ. Les consommateurs comprennent la signification du label Peps.</li><li>▪ <b>Évolution des DISCOURS et des PRATIQUES :</b> les employeurs développent des actions en faveur du travail pénitentiaire et du TIG (ouverture de poste etc.) et communiquent sur ces actions. Les consommateurs achètent les produits labellisés Peps.</li></ul>

# Détail des effets attendus par partie prenante

## 6. Les personnes placées sous main de justice [1/2]

### LES BESOINS DES PPSMJ

#### Un parcours d'incarcération aux effets désocialisant....

Des personnes ayant souvent  
**connu des DIFFICULTES et  
CARENCES sociales,  
familiales, éducatives, et  
affectives** avant leur  
incarcération

Un vécu en détention amenant  
à la **dégradation des liens  
familiaux et sociaux**  
(notamment vis-à-vis de  
l'extérieur) et à la **PERTE  
D'AUTONOMIE et de repères**

**Des sorties souvent sans  
préparation et SANS  
ACCOMPAGNEMENT**  
(« sorties sèches »)  
complicant la reconstruction  
des personnes

Des sorties en situation  
d'**ENDETTEMENT** (amendes  
pénales, dommages et  
intérêts)

#### ...et un ensemble de facteurs freinant durablement la (ré)insertion des détenus

Accès à la santé, au logement et  
aux droits fondamentaux

La prévalence importante de  
problématiques de **SANTE,**  
d'**ADDICTION** et de **TROUBLES  
PSYCHOLOGIQUES,** constituant des  
freins durables à l'intégration

Un parcours d'incarcération amenant  
souvent à la **PERTE DE LOGEMENT** et  
des difficultés à retrouver une solution  
d'hébergement à la sortie

Une information parfois insuffisante et un  
**ACCES AUX DROITS** difficile pendant et  
après la détention  
(ex. RSA, CMU...)

Accès à l'emploi  
et à la formation

Un socle manquant de  
**CONNAISSANCES,** de **VALEURS** et de  
**SAVOIRS DE BASE** de base, constituant  
un frein durable à l'intégration (ex.  
*réflexivité, illettrisme, gestion des  
émotions, tolérance, débat  
contradictoire...*)

L'absence fréquente de perspectives et  
de **PROJET PROFESSIONNEL**  
structurant le parcours de réinsertion

L'absence fréquente de **QUALIFICATION  
valorisable** auprès de recruteurs après la  
sortie

L'absence fréquente d'**EXPERIENCES  
PROFESSIONNELLES valorisables**  
auprès de recruteurs, et parfois la  
nécessité de se (re)mettre à niveau

Stigmatisation  
des détenus et sortants

**Une STIGMATISATION des détenus au  
sein de la société civile, des collectivités  
et des entreprises,** conduisant souvent à  
des comportements et décisions  
défavorables à leur endroit à l'issue de la  
détention  
(ex. *discrimination à l'embauche ou à  
l'allocation d'un logement*)

**Une PERCEPTION DE SOI dégradée par  
les détenus eux-mêmes,** constituant un  
frein à leur parcours de réinsertion  
(ex. *autocensure*)

# Détail des effets attendus par partie prenante

## 6. Les personnes placées sous main de justice [2/2]

### LES EFFETS ATTENDUS SUR LES PPSMJ

#### Prevention des EFFETS DESOCIALISANT de la détention

**Amélioration de l'ATTITUDE  
envers soi même et envers  
l'insertion socio-  
professionnelle**

Amélioration de l'estime de soi,  
la confiance en soi, et la  
motivation

Amélioration de la  
connaissance de soi, de ses  
capacités et de ses envies

Adhésion accrue des  
bénéficiaires aux parcours  
d'accompagnement sociaux,  
professionnels, sanitaires et  
administratifs proposés  
pendant la détention

**Consolidation des  
connaissances et SAVOIRS DE  
BASE pendant la détention**

Amélioration des compétences  
fondamentales de lecture,  
d'écriture, de calcul et  
d'expression orale

Aptitude accrue à maîtriser ses  
émotions et diminution de la  
conflictualité et de la violence

Acceptation accrue de la  
diversité et aptitude accrue au  
débat contradictoire

**Meilleure PREPARATION à  
l'insertion professionnelle  
pendant la détention**

Découverte de nouveaux  
métiers et d'opportunités  
professionnelles

Formalisation d'un projet  
professionnel adapté à ses  
souhaits et aptitudes

Acquisition de compétences et  
de qualifications valorisables  
auprès de recruteurs

Acquisition d'expériences  
professionnelles valorisables  
auprès de recruteurs

Création de liens avec des  
entreprises ou recruteurs  
potentiel

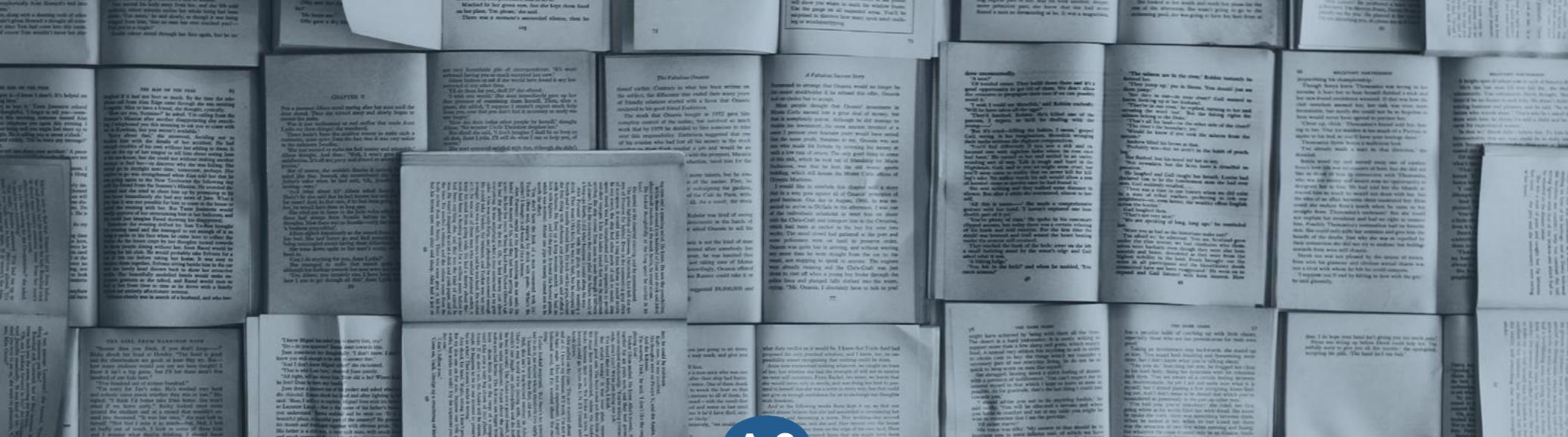
**Réinsertion sociale et  
professionnelle EFFECTIVE**

Amélioration de l'accès  
à l'emploi en sortie de prison

Insertion professionnelle et  
sociale durable

**Prévention de la RECIDIVE**

Baisse des taux de récidive  
légale, réitération, récidive au  
sens large, retour en prison et  
re- condamnation  
(voire définitions en annexe)



A.3

# Lexique, bibliographie et auteurs



# Lexique, bibliographie et auteurs

## Récidive, réitération, retour en prison : de quoi parle-t-on ?

Pour les besoins de l'étude et la juste analyse des données disponibles, il importe de distinguer les concepts de récidive légale, réitération, récidive au sens large, retour en prison et recondamnation.

### Définitions

- **La récidive légale:** Il y a récidive légale lorsqu'il y a une nouvelle infraction d'un certain type et commise dans un délai, déterminés par le Code pénal. La récidive n'existe que lorsqu'elle est prévue par un texte, sous forme de « cas de récidive » énumérés aux articles 132-8 à 132-11 du Code pénal. Par exemple en matière délictuelle, la répétition de délits ne constitue une récidive que s'il s'agit de délits de nature identique ou assimilée ayant été commis dans un délai de cinq ans (C. pén., art. 132-10).
- **La réitération:** La réitération n'intervient que lorsque le délinquant « commet une nouvelle infraction qui ne répond pas aux conditions de la récidive légale » (C. pén., art. 132-16-7).
- **La récidive au sens large:** La récidive au sens large désigne quant à elle la somme du taux de récidive légale et de la réitération à 5 ans.
- **La recondamnation:** La recondamnation désigne le fait d'être condamné une nouvelle fois, cela pouvant donc s'appliquer dans le cas de la récidive comme dans le cas de la réitération.
- **Le retour en prison:** Une distinction est à faire entre récidive / réitération et retour en prison. En effet, la récidive ou réitération n'est pas forcément sanctionnée par une peine d'emprisonnement ferme. Nous prenons donc dans cette étude les chiffres du retour en prison.

### Quels sont les chiffres de la récidive en France ?

Une part significative des anciens détenus connaît la récidive et le retour en prison.

Le ministère de la justice a établi qu'en 2018, le taux de récidive légale était de 14,2 %, le taux de réitération de 19,2% et le taux de récidive au sens large de 33,4%. Ces chiffres ne concernent cependant que les délits et sont calculés sur les infractions principales uniquement (récidives de tentatives) (*Ministère de la Justice 2020*).

En ce qui concerne les crimes, les informations ne sont pas disponibles pour les taux de réitération et récidive au sens large, mais le taux de récidive légale est de 9,1 % pour l'année 2018. Ainsi, en prenant en compte les données disponibles sur les auteurs de crimes et délits, le taux de récidive au sens large à cinq ans ne peut être inférieur à 42,5% en 2018.

Une étude sur les taux de recondamnation 5 ans après la libération des sortants de prison en 2002 indiquait qu'après une année, le taux de recondamnation était de 32%, et après 5 ans, ce taux était de 58,6% (*Kensey et Benaouda 2011*). Ainsi, les récidives ont généralement lieu dans un délai de temps restreint après la libération : cette étude montre que plus de la moitié des recondamnés l'ont été dès la première année suivant la libération.

En ce qui concerne le retour en prison cette fois-ci, plusieurs études ont été menées. Le fichier national des détenus (FND) permet d'obtenir une mesure du nombre de personnes connaissant plusieurs séjours sous écrou. Une étude de la DAP (*Delarre, 2010*) a évalué le taux de retour sous écrou d'ensemble des condamnés libérés de 2005 à 43 % dans les trois ans. Une étude conduite sur des détenus libérés en 2004 indiquent le taux de recondamnation à une peine de prison ferme dans l'année s'établit à 29 % (*Kensey Benouada 2011*). Nous retiendrons néanmoins pour cette étude le chiffre actualisé à 2021 de 31% de recondamnation dans les 12 mois, dont 79% à de la prison ferme, aboutissant donc à un taux de retour en prison dans les 12 mois de 24,5%. (*Comuau, Juillard 2021*).



# Lexique, bibliographie et auteurs

## Lexique retenu sur l'impact social

<b>Bénéficiaires</b>	Description de l'ensemble des personnes, organisations ou institutions, directement ou indirectement visées par l'action étudiée
<b>Besoin</b>	Description des éléments problématiques ou besoin(s) ponctuel(s) ou durable(s) constatés dans la situation des bénéficiaires et que l'activité étudiée cherche à traiter
<b>Ressources</b>	Description des ressources (monétaires ou non) mobilisées dans le cadre de l'action étudiée
<b>Activités</b>	Description des biens ou services effectivement fournis dans le cadre de l'action étudiée. Notion pouvant faire l'objet d'une distinction entre « activités » (les actions) et « réalisations » (les produits de ces actions)
<b>Satisfaction</b>	Perception des bénéficiaires sur la qualité ou la pertinence des biens ou services fournis dans le cadre de l'action étudiée
<b>Résultats</b>	Description des effets intentionnels ou non, positifs ou négatifs, survenant à court, moyen et long terme parmi les bénéficiaires en conséquence directe de l'action évaluée
<b>Impacts</b>	<p><b><u>Approche usuelle (retenue dans le cadre de l'étude)</u></b> Description des effets intentionnels ou non, positifs ou négatifs, survenant à court, moyen et long terme parmi les bénéficiaires ou parties prenantes en conséquence des Résultats</p> <p><b><u>Approche contrefactuelle</u></b> Caractérisation de la part des Résultats attribuable à l'action étudiée (résultant au sens strict d'une analyse contrefactuelle ou d'une analyse de contribution)</p>

# Lexique, bibliographie et auteurs

## Références bibliographiques

### Références bibliographiques

#### Sur l'évaluation des actions d'influence:

- BARKHORN (2013)
- COATES, B., & David, R. (2002). Learning for change: The art of assessing the impact of advocacy work. *Development in Practice*, 12(3-4), 530-541.
- COFFMAN, Julia et REED, Ehren. Unique methods in advocacy evaluation. Retrieved February, 2009, vol. 3, p. 2009.
- LYNN, Jewlya. Assessing and evaluating change in advocacy fields. *Washington: Center for Evaluation Innovation*, 2014.
- DEVLIN-FOLTZ, David, FAGEN, Michael C., REED, Ehren, et al. Advocacy evaluation: challenges and emerging trends. *Health promotion practice*, 2012, vol. 13, no 5, p. 581-586.
- GARDNER, Annette et BRINDIS, Claire. *Advocacy and policy change evaluation: Theory and practice*. Stanford University Press, 2017.

#### Sur les enjeux de réinsertion professionnelle et de récidive :

- DULIN Antoine, *La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes*, Avis du CESE, novembre 2018
- IGF / OGAS /IGSJ, juillet 2016, *Rapport sur l'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire*
- JOSNIN Rémi, Avril 2014, *Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées*, CORNUAU Frédérique, Infostat Justice, n°127
- JUILLARD Marianne, Juillet 2021, *Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison*, Infostat Justice, n°183
- Ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études, 2021, *Les Chiffres clés de la Justice 2020*
- INSEE, 2019, *Tableaux de l'économie Française 2019*, Insee Références, 8,2 Justice
- KENSEY Annie, 2013, *Conférence de consensus sur la prévention de la récidive*, « Les « taux de récidive » : principaux enseignements »
- LASSALLE Stéphanie, 2018, *Impact de la mesure du placement à l'extérieur sur le parcours des justiciables*, Citoyens & Justice
- KENSEY Annie, BENAOUADA Abdelmalik, 2011, *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques n°36*, « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation. »
- BAADER Marc, Evelyn Shea *Le travail pénitentiaire, un outil efficace de lutte contre la récidive ?*, Varia, vol IV, 2007
- Hammerschick W., Pilgram A., Riesenfelder A., 1997, *Zu den Erwerbsbiographien und Verurteilungskarrieren Strafgefangener und Straftlassener, rekonstruiert anhand von Sozialversicherungs- und Strafregisterdaten*, in Hammerschick W., Pilgram A. (Eds.), *Arbeitsmarkt, Strafvollzug und Gefangenearbeit, Jahrbuch für Rechts- und Kriminalsoziologie*, Nomos, Baden-Baden, 155-187.
- *Approche méthodologique des coûts de la justice, Enquête sur la mesure de l'activité et l'allocation des moyens des juridictions judiciaires*, Rapport de la Cour des Comptes, 2019
- DARES, juin 2018, *CDD, CDI: comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?*
- LABELLE Jean-François, 2015, *Sortie et sortants de prison : une réinsertion déterminée*, Sociologie, Université Paris Saclay.

# Lexique, bibliographie et auteurs

## Présentation des auteurs



**Adrien BAUDET**  
*Directeur associé, Ph.D*



**Benoît PLOQUIN**  
*Consultant senior en impact social*



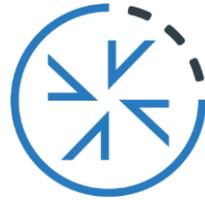
Fondé en 2019, KOREIS est un cabinet de conseil et recherche engagé, proposant des accompagnements à l'évaluation d'impact social et à l'innovation sociale, centrés sur les apports de la recherche. Nous mettons à votre disposition un ensemble complet de méthodologies empruntant aussi bien aux sciences sociales qu'aux outils du conseil.

Notre offre de service couvre ainsi la réalisation d'études de terrain, la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation des impacts, la réalisation de travaux de monétarisation ou d'études de coûts évités, la conduite de recherches-action ou de projets d'innovation sociale, et enfin la réalisation de formations à l'évaluation d'impact.

Cette offre de service s'adresse aussi bien aux acteurs de l'Economie Sociale qu'aux acteurs de la Philanthropie, de l'Investissement à Impact Social : nous proposons d'accompagner ces acteurs pour qu'ils puissent élaborer, évaluer et développer ensemble de nouveaux modèles d'activité et d'organisation à finalité sociale. Depuis sa création, KOREIS a déjà accompagné plus de 40 entreprises sociales, associations, fondations, ONG et fonds d'investissement à impact.

Convaincus que l'Economie Sociale peut constituer un creuset pour l'innovation, nous avons créé KOREIS afin de contribuer à outiller ce secteur. Notre espoir est ainsi de mettre le conseil et la recherche au service de la résolution des problèmes sociaux et environnementaux!





## CONTACT

**Adrien BAUDET**  
Directeur associé



[adrien@koreiconsail.com](mailto:adrien@koreiconsail.com)  
06 31 55 73 84  
[www.koreiconsail.com](http://www.koreiconsail.com)